



LYON 3, UNIVERSITÉ SOLIDAIRE exigence & partage



LYON 3,
UNIVERSITÉ SOLIDAIRE
exigence & partage



SOMMAIRE

4. ÉDITO

5. EXIGENCE & PARTAGE

11. **AXE 1** FORMATION & INSERTION

33. **AXE 2** LA RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

49. **AXE 3** QUALITÉ DE LA VIE UNIVERSITAIRE

65. **AXE 4** ACCESSIBILITÉ

77. **AXE 5** UNE INTERNATIONALISATION QUALITATIVE

85. **AXE 6** DÉMOCRATISATION DE LA GOUVERNANCE

93. **AXE 7** UNE UNIVERSITÉ ÉTHIQUE DANS UN ÉCOSYSTÈME DURABLE

ÉDITO

“



Éric CARPANO

Président
de l'Université
Jean Moulin Lyon 3

Ce projet d'établissement est une nouvelle étape dans la vie de notre Université après l'abandon du projet de fusion des universités. Co-construit avec les personnels et les étudiants de notre établissement, il ambitionne de nous réunir autour de valeurs et d'objectifs partagés sur le long terme afin de faire face aux nouveaux enjeux sociétaux et aux évolutions de l'enseignement supérieur. Dans un monde en mutation, l'université doit plus que jamais assumer son rôle d'intégration sociale en préparant les jeunes générations à relever ces nouveaux défis. Reconnue et plébiscitée pour l'exigence et l'excellence de ses formations, Lyon 3 doit être aussi un acteur majeur de l'accompagnement des transformations sociétales en cours : changement climatique, digitalisation, globalisation, mutations du travail, droits humains ou encore santé globale sont autant d'enjeux que nos formations et nos ressources de recherche se doivent de relever. L'université est aussi un lieu d'émancipation qui doit permettre à chacun de s'épanouir, d'entreprendre et de s'élever à son meilleur niveau. L'exigence qui fait l'identité de Lyon 3 ne vaut que si elle est partagée. La qualité de vie universitaire, celle de ses étudiants et de ses personnels, en est une condition. Lyon 3 sera une université engagée sur le plan social, environnemental et sociétal. Ce projet d'établissement pour Lyon 3 est celui d'une université solidaire, ouverte sur le monde, qui concilie les valeurs d'exigence et de partage au service de la jeunesse et de notre avenir commun.

”

EXIGENCE & PARTAGE

L'Université Jean Moulin Lyon 3, présente sur ses sites de Lyon et de Bourg-en-Bresse, accueille près de 28 500 étudiants, auxquels sont proposées pas moins de 9 mentions de Licence, 13 mentions de Licence professionnelle et 51 mentions de Master, reconnues pour leur qualité et leur complémentarité. Six composantes et leurs services de scolarité (Faculté de Droit, Faculté des Langues, Faculté des Lettres & Civilisations, Faculté de Philosophie, iaelyon et I.U.T.) mettent en œuvre, au plus près des étudiants et des enseignants, cette offre de formation pluridisciplinaire. L'établissement peut compter sur l'engagement de 1 500 membres du personnel, agents administratifs, techniques, enseignants et enseignants-chercheurs. Ce sont 13 unités de recherche et 6 UMR partagées qui font vivre une recherche de premier plan en Sciences Humaines et Sociales, et ce sont près de 100 associations étudiantes qui contribuent à la vie des campus.

Ce projet d'établissement reflète des choix politiques forts destinés à orienter la stratégie de notre Université lors du contrat 2021-2026. Déployant nos axes prioritaires, il entend fournir une vision stratégique dont le tracé net proposera à tous, personnels et étudiants, un projet de vie universitaire et des perspectives claires pour les prochaines années.

Pour autant, il ne saurait bien évidemment s'inscrire hors des réalités contextuelles, qu'elles soient académiques ou non. Ces orientations générales visent à incarner un ensemble de valeurs qui fondent notre identité, celles **d'exigence** et **de partage** en tout premier lieu, et à les rendre efficaces en les inscrivant dans l'écosystème qui est le nôtre. Renforcer encore la qualité reconnue des formations dispensées et de la recherche menée au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, développer le dialogue social pour améliorer la qualité de vie universitaire, accompagner les grandes mutations sociétales sont autant d'actions stratégiques qui s'insèrent dans une conception de notre institution comme espace d'application privilégié de principes **démocratiques** et **solidaires**.

L'Université Lyon 3 veut être, plus que jamais, une **université ouverte**. Ouverte à toutes et à tous, en faisant de l'accessibilité à une formation de qualité un devoir démocratique et une responsabilité sociale. Ouverte également sur la société et ses acteurs, politiques, sociaux, culturels ou économiques, partenaires naturels d'un établissement voué à œuvrer directement à l'insertion réussie de ses étudiants dans la vie professionnelle. Mais c'est aussi en contribuant au débat public, par la mise à disposition d'une

large audience des résultats de sa recherche, que notre Université entend dialoguer avec le plus grand nombre. Inscrire les savoirs dans la société permet de concevoir une dynamique de la formation et de la recherche nourrie par des interactions constantes, susceptibles de contribuer au bien commun. Étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques sont aptes à incarner ensemble une université pourvoyeuse tout à la fois de « richesses irréductibles aux formes marchandes » et « d'outils pour l'interprétation du cours du monde »¹.

L'Université **accueille, forme et accompagne** ses étudiants. Les missions des établissements de l'enseignement supérieur se sont indéniablement élargies ces dernières années, alors même que les dotations budgétaires peinaient à suivre ne serait-ce que l'évolution démographique de la population étudiante et la massification de l'enseignement supérieur. Notre projet est donc porteur d'une politique budgétaire rigoureuse au service d'une université solidaire, mais qui entend dénoncer avec force sa sous-dotation chronique² qui implique une sur-sollicitation des personnels, dont l'investissement remarquable ne peut plus compenser l'insuffisance des moyens alloués. C'est bien en faveur de l'ensemble de la « vie universitaire », de celle que partagent tous ses acteurs, de celle qui embrasse et dépasse les missions académiques historiques, que s'engage l'Université Lyon 3.

Le contexte dans lequel ce projet d'établissement a pu voir le jour importe. Le site Lyon-Saint-Étienne a en effet mené, tout au long du précédent contrat quinquennal, une réflexion destinée à contribuer à un regroupement d'établissements. Notre Université avait ainsi fait figurer dans ses priorités la volonté de constituer un pôle SHS renforcé en se rapprochant de l'Université Lyon 2. C'est finalement un autre projet structurant qui s'est imposé, sous l'impulsion du programme IDEX, et qui a abouti au projet d'une « université-cible » dont notre établissement était appelé à faire partie. Or, le projet d>IDEX de notre site n'est pas parvenu à son terme, interrompu en novembre 2020 à la suite de la décision de l'un des établissements du consortium de ne pas rejoindre l'université-cible. Enfin, une nouvelle équipe présidentielle est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2021, soit au cœur de la crise sanitaire.

La méthodologie adoptée pour la rédaction de ce document a constitué la première étape de mise en œuvre des principes qui viennent d'être énoncés. Ancré dans la réalité factuelle d'un bilan, issu d'une autoévaluation menée lors du premier semestre 2021 à la demande du HCÉRES, il s'est ouvert à des perspectives renouvelées par l'échange et la consultation larges. Pas moins de 18 groupes de travail ont ainsi été mobilisés, qui reflétaient la diversité des acteurs de l'Université (personnels enseignants-chercheurs et administratifs, étudiants). Réunions, échanges, partages d'expériences

¹ J.-L. Deshayes, « L'université : un lieu de production collective de richesses irréductible aux formes marchandes ? », in S. Beaud & M. Millet (dir.), *L'université pour quoi faire ?*, Paris, PUF, 2021, p. 48-49.

² La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme parle de la sous-dotation des universités comme d'une « atteinte au respect des droits fondamentaux » : Avis « Pour un enseignement respectueux des droits fondamentaux : se doter des moyens de cette ambition », mai 2027 (https://www.cncdh.fr/sites/default/files/a_-_2021_-_7_-_enseignement_superieur_respectueux_des_droits_fondamentaux_mai_2021.pdf)

ont également ponctué cet effort collectif **de co-construction** de nos priorités. L'ensemble de l'équipe politique, entrée en fonction au début de l'année 2021, s'est investie dans l'animation de ces groupes de travail et dans la rédaction de ce document.

Ce document se structure autour de **7 axes stratégiques**, chacun étant dans un premier temps déplié afin d'éclairer ses intentions et objectifs, avant d'être décliné en propositions concrètes, dont les modalités de réalisation sont explicitées aussi précisément que nécessaire. L'ensemble permet de considérer et les orientations politiques générales et leurs applications très concrètes dans la vie quotidienne de notre Université, de ses personnels ou étudiants. La vie de notre Université peut en effet s'appréhender comme un champ en tension permanente, entre culture du savoir et culture de la compétence, entre primat accordé à la formation académique et prise en compte de l'expérience globale de l'étudiant, ou entre universalisme méritocratique et individualisme pragmatique. Au sein d'un établissement pluridisciplinaire comme l'est Lyon 3, que cohabitent des modèles partiellement divergents relève de l'évidence et de la nécessité. Ainsi l'iaelyon ou l'IUT déploieront logiquement une politique de préprofessionnalisation axée sur les stages et l'alternance, comme mises en pratique des compétences au travail visant à l'adéquation parfaite entre formation et emploi, quand d'autres parcours, en licence de

Lettres par exemple, revendiqueront à raison un modèle plus généraliste soucieux de conserver une autonomie aux savoirs académiques transmis. Mais ces mêmes champs disciplinaires conduisent nombre de leurs étudiants à des concours de recrutement de la fonction publique : c'est donc en leur sein même qu'une tension entre les deux modèles précités se fait sentir. Nous pourrions décliner cet exemple dans bien d'autres domaines. Notre choix consiste à identifier et reconnaître ces paradoxes actifs, pour les travailler et les réfléchir collégalement. Un projet d'établissement se doit d'offrir une cohérence intellectuelle, humaine et politique. Mais, en ancrant les perspectives qu'il offre à la communauté universitaire dans une réalité cernée au plus près de sa complexité irréductible, il peut également, c'est du moins le pari que nous faisons, dessiner les contours d'une structure ouverte et évolutive.

Ce projet d'établissement reflète les évolutions récentes du site et de notre Université, consignées au premier semestre 2021 dans un rapport d'autoévaluation, comme il incarne des valeurs et des positionnements politiques capables de rassembler notre communauté universitaire dans un projet compréhensif à l'ambition partagée. Il propose une vision, et fixe un cap.

Notre projet ne demeure pas hors sol, mais s'incarne dans une série d'actions, que l'on veut cohérente. **100 actions** concrètes viennent ainsi dessiner les contours précis d'une action collective à déployer tout au

long du prochain contrat. L'ambition assumée est au service d'un projet politique cohérent, pensé de manière globale et toujours appuyé sur une étude préalable précise du contexte.

Notre projet d'établissement est animé par la volonté de faire de Lyon 3 une **université solidaire**. Puisque la notion de solidarité se constate d'abord, et s'éprouve comme « réalité objectivement interdépendante des personnes engagées dans la même aventure existentielle »³, il importe d'envisager une qualité de vie universitaire (axe 3) dépassant les segmentations habituelles, pour rapprocher étudiants et personnels – administratifs, techniques, enseignants et chercheurs. De même, l'établissement s'inscrit dans un écosystème (axe 7) avec lequel il noue des relations que l'on voudra éthiques et durables, auxquelles contribuera une recherche pleinement inscrite dans la cité (axe 2). C'est également à l'échelle internationale que cette quête s'inscrira, par le choix de relations pleines et réellement bilatérales (axe 5).

Il en va donc ici d'une politique volontariste, qui au-delà du constat premier d'une solidarité de fait reliant entre eux les rouages d'un même environnement, perçoit et affirme la « nécessité de manifester cette interdépendance par une aide multiforme »⁴. Allier formation et insertion professionnelle (axe 1), associer tous les acteurs de la vie universitaire dans une perspective de démocratie participative (axe 6), sont des choix forts qui ressortissent à une véritable action solidaire plurielle. Au fondement de celle-ci, la notion d'accessibilité (axe 4), s'impose quant à elle par sa transversalité.

³ Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la solidarité ?*, Angoulême, Abeille & Castor, 2011, p. 42.

⁴ *Ibid.*



AXE 1

FORMATION & INSERTION

OBJECTIFS

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est une université dotée d'une identité particulière, assez proche de celle d'une école. Reconnue comme une université exigeante, elle est régulièrement plébiscitée par les étudiants⁵ et l'écosystème. Composée pour deux tiers d'étudiants et d'enseignants en Droit et Gestion et pour un tiers d'enseignants et d'usagers du domaine Lettres-Langues-SHS, elle se distingue par un excellent taux d'insertion professionnelle et un engagement très fort en faveur de la professionnalisation et de l'entrepreneuriat. Elle offre des parcours de formation riches et diversifiés (de la Licence au Doctorat, en passant par les diplômes d'établissement, en formation initiale, en alternance ou en formation continue) et développe une politique d'ouverture à l'international grâce à de multiples partenariats universitaires (parcours délocalisés, échanges internationaux, doubles diplômes). Elle est par ailleurs soucieuse de la qualité de ses formations et allie par conséquent une exigence dans les conditions de délivrance de ses diplômes et une volonté d'offrir des dispositifs d'aide à la réussite à tous les étudiants. Mais l'Université Jean Moulin Lyon 3 se distingue également par une sous-dotation particulièrement marquée, et reconnue par le ministère, la faisant apparaître systématiquement

en fin de classement par taux d'encadrement et par dotation / étudiant.

Formation et insertion professionnelle constituent pour notre Université deux de ses missions principales de service public. Notre action veut concilier le soutien au savoir académique, indispensable à l'émancipation de l'individu dans sa formation à une citoyenneté universitaire fondée sur un esprit critique, et l'orientation efficace vers des débouchés professionnels en lien avec les formations dispensées.

La politique de formation est vue pour et par les étudiants. L'aspect le plus ambitieux du projet est sans nul doute la réforme du cycle de Licence, qui repose à la fois sur un changement de la structure de l'offre de formation en Majeures/Mineures (en lieu et place de la structure ternaire en unités d'enseignement fondamentales, complémentaires et d'ouverture) et sur le développement de l'approche par compétences. La réforme vise à permettre aux étudiants de construire leur propre parcours, en développant des formations modulaires mono- ou pluridisciplinaires. Les étudiants sont ainsi étroitement associés aux choix pédagogiques et pleinement acteurs de leur apprentissage et de la construction de leur projet personnel et professionnel. Le déploiement

⁵ En 2021, Lyon 3 se classe dans le Top 10 des établissements d'enseignement supérieur les plus demandés en France sur Parcoursup.

de cette approche centrée sur les compétences, déjà effective dans les enseignements primaire et secondaire, met en regard une culture académique traditionnellement attachée à la transmission de savoirs, et cette volonté actuelle d'identifier et reconnaître chez les étudiants un ensemble de compétences, englobant à la fois des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, *soft skills* valorisables sur le marché du travail, ou du moins susceptibles de leur permettre de s'extraire d'un modèle universitaire français traditionnellement très tubulaire. Les étudiants en difficulté ne peuvent plus en effet se satisfaire d'un modèle qui les enferme dans un parcours linéaire qu'ils peuvent ne pas parvenir finalement, pour certains d'entre eux, à valider par l'obtention d'un diplôme ou d'un concours. Une université solidaire et inclusive se doit

d'intégrer à sa réflexion comme à ses actions une certaine modularité des parcours de formation, par exemple par une offre plurielle organisée en majeures et mineures, afin d'autoriser des bifurcations susceptibles de réduire le sentiment d'échec lié à un mécanisme de désajustement (décalage entre domaine d'études et secteur professionnel visé) par des réorientations pertinentes en cours de route. Cette évolution de l'offre de formation s'inscrit dans les choix stratégiques de l'établissement en termes de qualité et d'attractivité des formations, d'insertion professionnelle des étudiants et de rénovation des pratiques pédagogiques. Elle sera mise en œuvre de manière concertée avec l'ensemble des composantes et des services pour garantir la complémentarité des formations et des dispositifs.

MODALITÉS D'ACTION

Réussites des étudiants

L'Université entend jouer pleinement son rôle dans les réussites des étudiants. Le pluriel s'impose tant les critères aptes à déterminer une modalité de réussite ne sauraient se réduire à un seul champ. Affirmer cela revient à reconnaître la valeur d'une expérience étudiante, proche de la notion particulièrement

développée en Angleterre, de *learning experience*, englobant mais dépassant également la formation académique au sens strict, pour viser une émancipation véritable de l'individu considéré dans son ensemble. En début de cursus, des mesures doivent permettre un choix raisonné, par exemple

en autorisant la découverte d'une matière lors d'une première séance de cours, avant le choix définitif. Nous voulons également renforcer les systèmes d'aide à la réussite, qui seront généralisés. Les tuteurs « vie étudiante » recrutés sur financement du ministère lié à la crise sanitaire (2021) s'ajoutent au dispositif classique du tutorat. Au niveau de l'établissement, le Pôle réussite de la DEVU offre, entre autres, aux étudiants volontaires, des modules de formation sur la méthodologie et le développement personnel afin d'enrichir leur méthode de travail,

de gagner en efficacité et de révéler leur potentiel. L'implication dans des projets culturels et sportifs pourra faire l'objet d'une reconnaissance de compétences et ainsi pleinement s'inscrire dans ces actions de remédiation. Des dispositifs nouveaux et expérimentaux ont par ailleurs été mis œuvre au niveau de l'établissement. « Objectif Réo » (SCUIO-IP) propose ainsi, grâce à un financement Coursus +, aux étudiants de 1^{ère} année et à l'issue du 1^{er} semestre, une remédiation qui peut servir de modèle pour d'autres initiatives.

Aménagements de parcours

Les initiatives de certaines composantes ont vocation à se généraliser au regard de leur utilité, tant elles s'adaptent aux spécificités de certaines populations étudiantes :

- L'école de la réussite, ouverte au sein de la Faculté de Droit (financement Coursus +), permet aux étudiants appelés en « Oui Si » sur Parcoursup et dont la candidature est sélectionnée, d'effectuer leur première année de Licence en Droit en deux ans. Ils bénéficient, en complément, d'enseignements spécifiques dans la discipline de la composante et de séances de soutien en effectif réduit.
- Le Collège de Droit, ouvert à la Faculté de Droit et pris pour modèle pour le Collège de

Langues (Faculté des Langues), propose à un rythme de 2 ou 3 heures par semaine, des enseignements complémentaires à ceux qui sont dispensés dans les parcours ordinaires (séminaires de discussion, ateliers de pratique juridique, conférences). Ouvert aux étudiants ayant prouvé leur excellence au baccalauréat et suffisamment motivés, il permet d'aiguiser la curiosité des étudiants les plus alertes et d'enrichir leur cursus pour la réalisation de leur projet professionnel.

- Enfin, en Licence d'Histoire et de Géographie de la Faculté des Lettres et Civilisations, des étudiants de L3 parrainent des étudiants de L1 volontaires. Durant leur 1^{ère} année à l'Université, ils sont accompagnés par un étudiant

plus expérimenté qui leur met « le pied à l'étrier » et leur permet de s'approprier les codes universitaires ainsi que la vie de l'établissement. Ce dispositif s'est étendu à l'ensemble des composantes en réponse aux difficultés engendrées par la crise sanitaire.

De tels dispositifs d'accompagnement à la réussite tendent à reconnaître le nécessaire élargissement des compétences valorisées chez l'étudiant, dont le mérite académique ne se mesure plus seulement en nombre quantifiable d'ECTS acquis ou non, mais inclut un potentiel et une valeur propres, à identifier et à faire fructifier par des choix d'orientation pertinents, dans une conception compréhensive de la vie et de l'expérience étudiantes.

Diversité de l'offre de formation

Nous souhaitons poursuivre les efforts déjà consentis et en accentuer la portée, en maintenant la diversité de l'offre de formation. L'Université Jean Moulin Lyon 3 propose une offre de formation riche dans ses deux champs disciplinaires : « Droit, Management, Gestion » d'une part, et « Humanités, Lettres, Enseignement, Communication et Sciences Sociales » d'autre part. Cette richesse concerne tant les diplômes nationaux (vaste choix de parcours parmi 9 mentions de Licence, 14 mentions de Licences professionnelles et 53 mentions de Master) que les diplômes d'établissement portés par l'ensemble des composantes (du niveau Licence au niveau Doctorat, tant dans des domaines classiques que de spécialisation fine, l'Université propose un ensemble de 82 diplômes d'établissement). Cette diversité s'incarne également par l'ouverture à d'autres disciplines,

grâce à la pérennisation du parcours de Licence « Accès Santé » (L. AS) à la Faculté de Droit (mis en place en 2020-21), qui sera progressivement étendu à la Faculté de Philosophie. À noter également, la présence de Masters MEEF, premier degré et second degré, dans les formations du champ « Humanités, Langues, Enseignement, Communication et Sciences Sociales » (Faculté des Lettres et Civilisations et Faculté des Langues) en collaboration avec des universités et des instituts : Lyon 3, Lyon 2, Université Jean Monnet/Saint-Étienne, ENS, l'Inspé (Lyon 1) et le Rectorat de Lyon. Enfin, s'inscrivant dans la réforme en cours, l'Université Jean Moulin Lyon 3 proposera dès la rentrée 2021-22, plusieurs Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) portés par l'IUT.

Cette diversité doit être maintenue, mais elle sera repensée dans une logique de coordination et de

travail commun avec les différents partenaires académiques (Lyon 1, Lyon 2, Saint-Étienne, ENS, etc.)

dans le cadre de la politique de site, y compris au niveau des diplômes co-accrédités.

Majeures/Mineures

L'évolution vers un système de Majeures/Mineures permettra aux étudiants de construire leur propre parcours en développant des formations modulaires mono- ou pluridisciplinaires. Cette évolution majeure passe par l'abandon du « portail commun » (semestre 1) et de la logique actuelle des trois blocs d'unités d'enseignements (unités d'enseignement fondamentales pour 18 ECTS, unités d'enseignement complémentaires et d'enseignement d'ouverture pour respectivement 6 ECTS). Ainsi, pour chaque Licence « généraliste », chaque étudiant aura la possibilité de choisir, en plus de ses enseignements de Majeure (20 ECTS), des enseignements de Mineure (10 ECTS) se rattachant soit à la même discipline que la Majeure (parcours mono-disciplinaire) soit à une discipline différente (parcours pluridisciplinaire).

Certaines Licences spécifiques ou expérimentales répondant à des besoins particuliers (Licence Accès-Santé, Licence Trilangue, Doubles Licences offertes par diverses composantes, etc.) demeureront régies par des règles particulières dérogeant à cette organisation. L'opération complexe de la réforme nécessite un déploiement sur l'ensemble du contrat dans une logique d'amélioration progressive et continue de l'offre de formation. Un groupe de travail réunissant des enseignants-chercheurs, des administratifs et des représentants étudiants de l'Université a été constitué pour définir les mécanismes concrets de mise en œuvre de la nouvelle démarche. Un ingénieur pédagogique spécialisé, recruté par la COMUE « Université de Lyon » viendra accompagner les réflexions du groupe de travail, en sus de l'appui technique du PAPN.

Individualisation de la formation

De cette évolution découle logiquement la volonté de mettre en œuvre l'individualisation des parcours. Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2016 relatif au diplôme national de Licence,

l'Université Jean Moulin Lyon 3 permet à « *chaque étudiant [de conclure] avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures*

d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ». Les directeurs d'étude, qui sont l'interface entre l'étudiant et la composante, sont désignés parmi les enseignants-chercheurs. Afin de rendre le dispositif concret et effectif, une plateforme a été créée (2021) et est ouverte à chaque étudiant dès son inscription, dans le but de faciliter autant que possible l'échange avec les enseignants et la modification du contrat au regard de l'évolution des projets et de la situation de l'étudiant. Dans un souci de gestion réaliste des effectifs très importants dans certaines des composantes de l'établissement, des contrats-types définis en fonction des profils requérant généralement des

aménagements (sportifs et artistes de haut niveau, étudiants en situation de handicap, étudiants en situation de travail, étudiants nécessitant une adaptation de leur rythme d'étude, etc.) seront proposés aux étudiants, afin de faciliter la mise en relation de la direction d'études et des référents compétents, le cas échéant. Afin de tenir pleinement compte de son profil personnel et professionnel ainsi que des contraintes particulières de l'étudiant, ce dernier pourra, au moyen de menus déroulants et de zone d'échange libre, affiner les termes du contrat lors de sa conclusion et tout au long de son cursus, en échangeant ainsi avec sa direction des études.

Approche par compétences

L'Université Lyon 3 s'engage pleinement dans le déploiement de l'approche par compétences. Des réflexions ont déjà été menées dans certains diplômes (notamment dans le cycle Masters ou pour les Licences professionnelles) et des efforts ont été déployés pour traduire les attentes pédagogiques vis-à-vis des étudiants en termes d'approche par compétences. Il s'agit désormais d'engager une démarche plus globale et systématique qui entraînera, dans le contrat à venir, une réforme du premier cycle universitaire, basée à la fois sur l'approche par compétences et sur la réorganisation des maquettes en Majeures/Mineures. L'approche par

compétences permet d'améliorer la qualité et l'attractivité des formations, de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et de rénover les pratiques pédagogiques. La formation est envisagée comme un parcours cohérent permettant aux étudiants de développer un certain nombre de compétences identifiées en amont, englobant à la fois des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être évaluables définis en tenant compte des débouchés professionnels et des attentes propres à la formation. Cette nouvelle approche permettra en outre : d'améliorer la pertinence des formations au regard des besoins de l'environnement socio-économique ;

de faciliter le travail d'orientation des étudiants en améliorant la lisibilité des objectifs d'apprentissage ; d'aider les étudiants à réussir en leur permettant d'identifier à l'avance les compétences attendues de leur part ; de transformer les étudiants en acteurs de leur apprentissage et d'améliorer leur motivation ; de mieux développer certaines compétences transversales de haut niveau comme le développement de l'esprit critique ou la capacité d'analyse ; de

renforcer la cohérence de l'offre de formation en alignant les évaluations et les méthodes pédagogiques avec les objectifs visés.

Il s'agira également de réfléchir au modèle général d'affichage de ces compétences dans les maquettes et les relevés de notes, à l'évaluation, à la notation et à la valorisation desdites compétences, notamment en lien avec le déploiement du logiciel « Pégase » (rentrée 2023).

Compte personnalisé de remédiation linguistique

Toutes les composantes expriment le besoin d'un suivi des étudiants dont la maîtrise de la langue française est insuffisante pour garantir un niveau d'expression écrite correct. Nous proposons la création d'un Compte Personnalisé de Remédiation Linguistique (CPRL) : chaque étudiant, en début d'année, passera des tests en ligne de niveau de maîtrise de la langue, puis lui seront proposés des exercices adaptés et progressifs. Inspiré de l'*adaptive learning*, ce dispositif individualisé accompagnera l'étudiant tout au long de sa formation, et permettra

parallèlement à l'enseignant d'intervenir pour indiquer ponctuellement tel ou tel domaine dans lequel l'étudiant aurait besoin d'exercices spécifiques. Pour valider l'année (ou la licence), il faudra avoir effectué les exercices requis. Les personnels désireux de s'auto-former, dans une perspective de formation continue, pourront avoir accès librement à cet outil de remédiation en ligne. Un Congé pour innovation pédagogique (CIP) pourra être fléché sur l'élaboration de l'outil, en collaboration avec le PAPN.

Cohérence des MCC

L'Université souhaite améliorer les modalités de contrôle des connaissances et des compétences

(MCC). L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence offre des opportunités considérables

aux universités désireuses d'améliorer la pertinence des MCC, dont l'Université Jean Moulin Lyon 3 entend se saisir pour proposer une réforme ambitieuse du cycle Licence, en lien avec la réorganisation en Majeures/Mineures et avec l'introduction de l'approche par compétences. Il paraît souhaitable de donner un cadre plus cohérent aux évaluations des connaissances et des compétences. Le passage au système des Majeures/Mineures et l'introduction de l'approche par compétences (APC) permettent de revoir l'ensemble du processus d'évaluation des connaissances et des compétences et d'améliorer sa cohérence et sa lisibilité pour les étudiants et les acteurs du monde socio-économique. Chaque composante devra réfléchir aux compétences qu'un étudiant

doit acquérir pour pouvoir obtenir sa Licence, mais aussi aux compétences plus particulières dont il doit témoigner à chaque stade de sa progression dans le cursus (L1, L2, L3). Ces compétences devront être clairement formulées et hiérarchisées entre elles, pour permettre une répartition des matières entre les blocs de Majeures et de Mineures et pour faciliter par ailleurs l'acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues en fin de parcours. Au sein de chaque composante, les équipes pédagogiques travailleront de concert pour définir la liste des compétences attendues à chaque stade du cursus des étudiants, dans leur discipline et proposeront les réorganisations de maquettes de Licence en conséquence.

La « seconde chance »

Nous souhaitons améliorer la réussite des étudiants en passant d'une logique de « rattrapages » à une logique de « seconde chance ». Jusqu'à présent, les étudiants qui ne validaient pas une matière ou une unité d'enseignement lors de la première session d'examens étaient invités à se présenter à une épreuve dite de « rattrapage » organisée selon des modalités similaires à celles de l'épreuve initiale. Cela signifie concrètement qu'une épreuve de substitution spécifique devait être organisée pour chaque étudiant dans chacune des matières

non validées en session 1. Face aux inconvénients du système (lourdeur d'organisation et faible efficacité eu égard aux résultats), l'Université Jean Moulin Lyon 3 se saisit du nouveau dispositif (article 12 de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018) qui prévoit un « droit à la seconde chance » largement défini venant se substituer aux traditionnelles règles sur les « rattrapages » prévues par l'ancienne réglementation. En dehors du cas particulier des parcours faisant l'objet, à l'iaelyon, d'une évaluation sous forme de contrôle continu intégral, l'Université souhaite revoir

les MCC en vigueur pour permettre une diminution très sensible du nombre d'épreuves passées, au titre de la « seconde chance » par les

étudiants ajournés lors de la session 1. Il s'agit, donc, d'accorder une priorité à l'apprentissage plus qu'à l'évaluation.

Révision du calendrier des examens

L'un des objectifs du prochain contrat est de redonner du temps à chacun des acteurs du processus pédagogique pour permettre aux étudiants de préparer leurs épreuves d'examen dans de meilleures conditions et de diminuer le nombre d'heures que les enseignants consacrent aux corrections et aux surveillances.

La réalisation de cet objectif sera permise par : un remplacement des sessions de rattrapage actuelles par une « seconde chance » plus efficace en termes de réussite et moins chronophage ; la possible organisation, pour les matières de la Majeure, d'épreuves d'examen annuelles portant sur le programme de deux semestres consécutifs ; une

réduction du nombre d'épreuves passées par chaque étudiant en prévoyant des modalités d'évaluation de manière transversale et donc globalisées au sein d'un regroupement cohérent d'unités d'enseignement organisées notamment en blocs de compétences (cf. article 13, alinéa 2, de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018). Une fois les blocs de connaissances et de compétences établis par les équipes pédagogiques et validés au niveau central par les conseils, il sera possible de mettre en place, au sein de groupements cohérents d'unités d'enseignement de Majeure ou de Mineure, des examens permettant de valider en même temps plusieurs matières rattachées à un seul et même bloc de compétences.

Révision du calendrier universitaire

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons améliorer le calendrier universitaire en 1^{er} cycle. Les périodes d'examen occupent quatre mois dans le calendrier universitaire actuel alors que les périodes de cours se limitent (en excluant les vacances) à environ 12 semaines, tant au 1^{er} qu'au 2nd semestre. Face à ce constat,

l'Université Jean Moulin Lyon 3 juge prioritaire de réformer les MCC dans le sens indiqué précédemment de manière à dégager des marges de manœuvre. Un Chargé de mission au temps universitaire coordonnera cette réflexion avec les composantes, les personnels et les services centraux. L'objectif est de

proposer un nouveau calendrier, plus adapté au temps d'enseignement

et de recherche, pour la rentrée 2023/2024.

Amélioration de l'articulation Licence/Master

Lyon 3 s'engagera dans un renforcement de l'articulation Licence/Master et de la qualité de la sélection en Master. Toutes les Licences ont été conçues pour permettre l'acquisition d'un socle de connaissances adapté à la poursuite d'études dans un domaine donné. Les programmes sont configurés pour permettre à la fois de garantir l'existence de ce socle commun de connaissances et de compétences et une spécialisation progressive des parcours en Licence qui préfigure la véritable spécialisation opérée lors de l'entrée en Master. La bonne répartition des interventions entre collègues (76 % des enseignants-chercheurs de Lyon 3 enseignent à la fois en Licence et en Master) est un facteur d'explication de cet excellent *continuum* puisqu'elle conduit les mêmes équipes pédagogiques à travailler à la fois sur les maquettes de Licence et sur celles de Master. Ce souci d'une adaptation et d'une bonne articulation des maquettes explique sans doute largement le bon taux de poursuite d'études des étudiants de Licence de Lyon 3. La généralisation de l'approche par compétences dans le prochain contrat va permettre d'améliorer encore l'articulation entre les cycles. Les enseignants responsables de

la sélection en Master pourront désormais s'appuyer sur des attendus précis se référant explicitement à des blocs de connaissances et de compétences figurant dans certaines maquettes de Licence, ce qui permettra à la fois de rendre les recrutements plus transparents et d'objectiver, en amont, la définition des critères de sélection. Les étudiants/candidats pourront, de leur côté, repérer à l'avance les formations de Master qui correspondent le mieux à leurs acquis de Licence, mais aussi faire des choix plus judicieux d'options ou de parcours spécialisés en L3 afin d'acquérir les connaissances et compétences requises pour accéder aux Masters qu'ils ambitionnent d'intégrer. Les années de Licence donneront également lieu à une sensibilisation à la recherche, qui pourra être une déclinaison adaptée de la formation à et par la recherche d'ores et déjà dispensée en Master.

Développement raisonné de la pédagogie numérique

L'Université Lyon 3, consciente de la nécessité d'une réflexion transversale sur le développement de la pédagogie numérique, a choisi de rattacher la stratégie numérique au VP CA (premier vice-président de l'Université). Pour restaurer le lien humain et garantir la place du présentiel, en dehors des périodes d'exception (crise sanitaire), l'Université Jean Moulin Lyon 3 entend limiter les cours à distance, en comodal, en e-learning asynchrone, voire en *mix* - ou *blend learning*, à certains cas: formations spécifiques spécialement conçues pour être effectuées à distance (ex. du Master droit privé à distance) ; enseignements de Licence relevant de la Mineure pour faciliter la mise en place de parcours pluridisciplinaires ; publics particuliers (professionnels par exemple) ne pouvant pas suivre des enseignements dans le cadre d'un parcours classique ; projets pédagogiques internationaux. L'objectif est d'offrir une souplesse aux étudiants afin qu'ils puissent moduler leur rythme d'acquisition des savoirs et des méthodes. Il ne s'agit pas d'interdire totalement le recours au e-learning en dehors de ces cas, mais d'encadrer son développement en fixant des priorités et des lignes directrices pour la confection des maquettes. La même prudence s'impose à nous au sujet des campus connectés, dont les modalités de mise en œuvre

peuvent en réalité ne conduire qu'à un désenclavement illusoire des territoires et à un sentiment persistant d'isolement chez les étudiants concernés.

- L'Université poursuivra par ailleurs le développement du PAPN (Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique), service central de l'Université dont la mission est d'apporter à la fois une aide technique aux enseignants et une formation aux usages en matière de pédagogie innovante.
- Elle va se doter dès la rentrée 2021 d'une Commission permanente de la pédagogie numérique, composée du directeur du PAPN, du VP chargé de la stratégie numérique, du VP chargé des formations, et d'enseignants et enseignants-chercheurs volontaires. Son action s'inscrira dans la suite des réflexions initiées par le groupe de travail sur le numérique mené en 2021 pour le rapport d'autoévaluation destiné au HCÉRES. Cette commission sera chargée de piloter une réflexion d'ampleur sur le ciblage des formations pouvant être concernées par de nouvelles modalités d'apprentissage en distanciel, et sur les adaptations nécessaires des contenus pédagogiques, qu'il ne peut s'agir de se contenter de dupliquer à

partir du présentiel. L'Université Lyon 3 entend assumer un rôle de premier plan au niveau national dans la réflexion et l'expérimentation de nouvelles pédagogies numériques qui ne prétendent nullement se substituer

à l'indispensable interaction directe entre enseignants et étudiants. Colloques, séminaires et workshops permettront partages d'expériences transversales et propositions théoriques transdisciplinaires.

Renforcer l'enseignement des langues

L'Université Lyon 3 déploie une politique d'intensification de l'ouverture à l'international. Cette politique s'incarne à travers deux principaux axes : le développement de l'enseignement des langues et le développement de la mobilité internationale (le premier favorisant le second). Concernant l'enseignement, plusieurs actions pourront favoriser la mobilité des étudiants :

- Poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation en langues vivantes, portée par la Faculté des Langues.
- Développer l'enseignement en langues étrangères (par exemple, parcours disciplinaires entièrement en langue anglaise).
- Maintenir, dans la limite du possible, l'enseignement de langues rares en proposant de nouvelles modalités de soutenabilité financière (éventuelles mutualisations de moyens à l'échelle du site).

- Transformer la Maison des Langues en Centre de Compétences en langues, permettant de développer, en plus de ses missions initiales (accompagnement des étudiants dans leur travail linguistique, aide à la préparation aux certifications et examens internationaux, mise à disposition de supports numériques...), la remédiation en anglais sur programmes informatiques et des formations en langues de spécialité (projet COMPAS, financé dans le cadre de Cursus +).

Améliorer la mobilité internationale

Plusieurs actions permettront d'encourager la mobilité internationale de nos étudiants :

- Renforcement des liens avec les établissements étrangers.
- Consolidation et soutien des programmes délocalisés à l'étranger.
- Développement des possibilités d'accès des étudiants étrangers à nos formations.
- Développement de la mobilité sortante grâce aux doubles diplômes.
- Développement de doubles diplômes européens (grâce à de nouvelles labellisations) permettant une double diplomation pour les étudiants.
- Création de nouveaux diplômes grâce aux alliances européennes (Consortium européen ARQUS).
- Étude en cours sur la possibilité de rendre obligatoire la mobilité sur de nouveaux parcours aux niveaux Licence et Master.
- Développement des mobilités courtes (Erasmus +).

Améliorer l'accueil des étudiants étrangers

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continuera de soutenir plusieurs programmes dédiés aux étudiants étrangers :

- Le programme FAIRE (Formation d'Accompagnement d'Intégration des Réfugiés), mis en place en 2018, qui offrait aux étudiants en exil des cours de Français Langue Étrangère (FLE) et d'Initiation à la culture française (pour un semestre ou une année) est remplacé par un nouveau DU-passerelle Étudiants en exil pour des étudiants qui ont un niveau de français A2 et qui souhaitent obtenir un niveau B1 qui ouvre en 2021/22.
- Le D.U. Passerelle - Étudiants en exil, réservé à des étudiants possédant un niveau de français B1 (en plus des cours de FLE, pour permettre d'atteindre le niveau B2, des options en droit, gestion ou anglais sont proposées, dans l'objectif de permettre aux étudiants qui envisagent une reprise d'études de pouvoir suivre des cours en français dans les domaines concernés). Ce programme a été ouvert en 2020.
- Le programme Insertion professionnelle, destiné à des étudiants en exil de niveau de français A2 minimum ouvrira

en 2021/22. En relation étroite avec le BAIP, ce programme offre des cours de FLE, un accompagnement personnalisé et des modules visant à favoriser l'insertion sur le marché du travail.

- Le Programme SELF (*Study in English in Lyon France*) permet

aux étudiants étrangers de suivre des enseignements à l'Université, tout en ayant la possibilité d'améliorer leur niveau de français. Il leur donne la possibilité de se familiariser avec le système universitaire français et d'intégrer une formation francophone à l'issue du programme.

Lisibilité & cohérence de l'offre de formation

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est consciente de la nécessité d'améliorer encore la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation, tant sur le plan interne que vis-à-vis du reste du site. Sur le plan interne, la cohérence et la lisibilité de l'offre de formation seront renforcées par la réorganisation du cycle Licence et par l'introduction de l'approche par compétences (APC). Le processus prévu à cette occasion pourra servir d'exemple pour les autres réformes à venir de l'offre de formation : 1° fixation des grandes règles et d'un cadre commun au plan

de l'établissement après échanges et discussions avec les composantes, 2° déclinaison de la réforme au sein de chaque composante de l'Université en fonction de ses choix et de ses objectifs pédagogiques. Les questions liées à la cohérence ou aux risques de doublons de l'offre de formation avec les autres établissements d'enseignement supérieur devront être travaillées en parallèle de la construction d'une nouvelle politique de site après l'arrêt du projet IDEX « Lyon Saint-Étienne ».

Une formation adossée à la recherche

Les formations délivrées par l'Université Jean Moulin Lyon 3 sont adossées à la recherche, tant pour le cycle Licence que pour le cycle Master, grâce à la présence d'enseignants-chercheurs dans les équipes pédagogiques et à leur rattachement à des unités de recherche reconnues. En Licence comme en Master, la recherche déjà

présente dans les formations sera renforcée par plusieurs dispositifs et initiatives. Néanmoins, le contexte de sous-dotation endémique de notre Université se traduit par un sous-encadrement en enseignants-chercheurs titulaires, permettant difficilement de maintenir durablement un adossement solide des formations à la recherche.

L'initiation à la recherche et la formation par la recherche font partie des missions de l'Université. Elles sont profitables aux étudiants dès le cycle Licence et deviennent indispensables en Master, y compris dans les formations non explicitement orientées vers la recherche. En Licence comme en Master, la recherche, déjà présente dans les formations, sera renforcée par l'intermédiaire de : partage et systématisation des bonnes pratiques (méthodologie de la recherche, séminaire d'initiation à la recherche, présence des doctorants dans les PPP, stages dans des laboratoires de recherche...), proposition d'un pack formation aux outils de la recherche et à ses principes (méthodologie documentaire et problématiques

de droit d'auteur, plagiat et intégrité scientifique). En Master, les enjeux de la science ouverte seront abordés, en tant qu'utilisateur (Master 1), puis que producteur (Master 2 ou Doctorat). La rédaction d'un mémoire pour les étudiants inscrits en Master 2, déjà en vigueur au sein de l'Université, permet une initiation par la pratique à l'activité de recherche. Pour les mentions et parcours très professionnalisants, des manifestations scientifiques sont organisées avec l'aide des laboratoires de recherche (colloques, journées d'études, rencontre entre étudiants de Licence/Master et doctorants...). Un projet de bonification pour projet de recherche étudiant sera également mis à l'étude.

Pilotage de la formation

L'Université Jean Moulin Lyon 3 accorde une grande importance aux instruments de pilotage. En 2018, elle s'est dotée d'un Pôle Amélioration de la Qualité et Appui au Pilotage (PAQAP), qui constitue un support très précieux pour le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation. Ce pôle mutualise des compétences et partage des méthodes et des outils pour accompagner dans leurs démarches tous les acteurs associés à la construction de l'offre de formation. Le pôle jouera un rôle essentiel dans le travail de déploiement progressif des projets et axes de l'offre de formation et dans le processus

d'amélioration de l'offre en cours de contrat. Lyon 3 entend par ailleurs renforcer le rôle des conseils de perfectionnement, en charge de l'auto-évaluation des formations, en veillant à leur systématisation et à l'établissement de procès-verbaux ou de compte rendus de séance permettant d'exploiter leurs résultats. Un guide des conseils de perfectionnement comprenant une trame de compte rendu a été élaboré par les services centraux et diffusé aux porteurs de diplômes pour renforcer cet instrument indispensable à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation : renforcement de la démarche

compétences, adéquation et cohérence entre les maquettes et les objectifs de la formation, cohérence

des objectifs de la formation, actions d'amélioration de la formation, évolution des maquettes...

La formation tout au long de la vie

La professionnalisation des diplômés sera accentuée par la mise en œuvre de la démarche par compétences. Désireuse de saisir l'opportunité que la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 procure, l'Université Lyon 3 entend d'une part, repenser ses formations en plaçant au cœur de sa réflexion les compétences métiers et, d'autre part, faire de l'Université un acteur majeur de la formation Tout au Long de la Vie (FTLV) en reconnaissant des compétences dépassant le strict cadre académique. Nous partons en effet du constat général suivant : « En France, les établissements d'enseignement supérieur ignorent pour l'essentiel les mérites extra-académiques, puisque la mesure du mérite scolaire initial semble tout à fait adéquate pour évaluer les mérites individuels. Cette valorisation des performances scolaires initiales a pour conséquence d'exalter la formation initiale avec encore plus de force. La formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur s'en trouve considérablement limitée à mesure que la formation initiale est intensément valorisée dans le processus de sélection mais aussi dans les carrières professionnelles. »⁶

Or, par le découpage des formations en certificats, et grâce à la mobilisation du CPF, l'activité de formation continue va permettre à un nombre croissant de salariés de venir se former au sein de notre Université. Afin de rendre lisibles et visibles nos diplômes et certificats, un soutien actif sera proposé aux composantes afin d'optimiser l'enregistrement/référencement des certificats sur la plateforme de France Compétences. Dans un but de cohésion sociale et afin de valoriser les compétences des personnels, l'Université ouvrira, selon des tarifs préférentiels, certains modules de FC, en particulier ceux donnant lieu à des modules pédagogiques en distanciel asynchrone, à ses personnels désireux d'accéder à ces possibilités de formation.

⁶ Nicolas Charles, *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*, Paris, La Documentation française, 2015, p. 78.

VAPP & VAE (Valorisation des acquis personnels et professionnels / Valorisation des acquis de l'expérience)

Parallèlement, et de façon complémentaire, l'Université Lyon 3 souhaite intensifier ses activités de VAPP et de VAE. Il s'agit pour nous de faciliter l'accès des salariés à nos diplômes en valorisant leurs compétences (VAPP), et de rendre également plus lisible le processus de VAE en identifiant, dès le début du processus, les blocs de compétences qui nécessiteront de suivre des modules d'enseignement afin d'acquérir l'ensemble des blocs du diplôme. Cette démarche devrait, notamment, nous permettre de penser la mise en œuvre de VAE « collectives » en proposant cette opportunité à des entreprises désireuses de faire monter leurs collaborateurs en compétences (FC intra). La complémentarité entre l'approche par compétences et la création de certificats au sein de nos diplômes et la VAE, et la VAPP devra s'accompagner d'un rapprochement des procédures de validation et de mobilisation du compte personnel de formation. Le développement de la Formation Continue et de l'alternance impliquera une professionnalisation

accrue de nos services (Processus Qualité piloté par la Direction de l'Innovation et du Développement) afin d'accompagner aux mieux ce type d'étudiants dans leur parcours et d'améliorer la qualité du service rendu par les différentes entités qui façonnent la formation continue de notre établissement (FC3 pour les Lettres et Civilisations, la philosophie et les langues, l'iaelyon et les différents instituts de droit). En s'engageant de façon collégiale et volontaire dans la certification Qualiopi, l'Université Lyon 3 et ses composantes ont décidé d'intensifier encore l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux étudiants relevant de la formation professionnelle. Cette démarche, par-delà l'amélioration des processus qu'elle implique, devra s'accompagner d'une amélioration qualitative des conditions d'accueil de nos étudiants.

Développement des formations en alternance

L'insertion professionnelle de nos étudiants passe également par le développement de nos formations en alternance, que cela soit sous la forme d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Ainsi, l'Université Lyon 3 souhaite intensifier le recours à cette modalité pédagogique. L'objectif de l'Université Lyon 3 est de la développer dans l'ensemble de nos composantes, par-delà les acteurs traditionnellement dynamiques que sont l'IUT, la faculté de droit ou l'iaelyon. Les étudiants

devront profiter davantage des nombreuses initiatives entreprises par les services (SCUIO-IP : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation-Insertion Professionnelle dont fait partie le BAIP : Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) et par les composantes afin d'accompagner les étudiants dans la détermination de leur parcours universitaire et professionnel ainsi que dans la recherche de leur stage.

Encadrement qualitatif des stages

Les stages sont au cœur de nos dispositifs pédagogiques. Si quasiment 100 % de nos étudiants en masters pros réalisent un stage, l'objectif de l'établissement est de développer encore le nombre de stages dans nos cursus de Licences ainsi que dans les formations à la recherche (Masters). Afin d'inciter nos étudiants à réaliser les stages, et parce que nous savons que les premières expériences sont structurantes, nous allons mettre en œuvre un label de qualité des stages qui viendra matérialiser et rendre lisible le respect de la charte de qualité par les entreprises accueillant des stagiaires. En complément, il sera également nécessaire de valoriser les emplois étudiants en nous

basant sur le modèle du passeport de compétences, voire de lier cela à l'obtention de crédits ECTS. Nous devons également élargir l'éventail d'organismes d'accueil de nos stagiaires en ouvrant la possibilité de réaliser des stages dans les organismes publics. L'Université mettra également en place un réseau d'alumni, afin de consolider les liens avec les milieux socio-économiques et de favoriser la recherche de stages comme l'insertion en général de ses diplômés. Enfin, la mise en œuvre de certifications professionnelles post formation permettra à nos étudiants qui nécessitent une solidification de leur expérience professionnelle, de bénéficier d'une intégration professionnelle adaptée à leur profil.

Le Bureau emploi stage et un site internet dédié (<https://u3e.univ-lyon3.fr>) permettent la rencontre des entreprises et des étudiants. De nombreux événements sont également organisés (job dating, semaine de l'insertion professionnelle au mois de novembre, forum des métiers ou emplois stages) sont également organisés (au niveau central ou par les composantes) avec nos partenaires institutionnels (APEC, Pôle emploi) et avec

nos nombreuses entreprises partenaires. Ces initiatives devront être renforcées et surtout valorisées auprès des étudiants, mais également des personnels enseignants et administratifs qui doivent relayer l'ensemble de ces actions. Ceci sera accompagné par une intensification des relations avec les acteurs institutionnels socio-économiques de l'emploi privés et publics : Pôle Emploi, APEC, MEDEF, CGPME, DGFIP...

Développement du centre d'entrepreneuriat

La professionnalisation passe par le développement de l'entrepreneuriat. Historiquement, l'Université Lyon 3 a toujours été un acteur moteur de l'entrepreneuriat au sein du site de Lyon Saint-Étienne. C'est dans cet esprit qu'est né le Centre d'entrepreneuriat (fusion de l'incubateur historique de Lyon 3 Manufactory, de la pépité Beelys et du programme campus Création) et dont les fonctions concernent la sensibilisation à l'entrepreneuriat (présentation et campus création), la formation (Diplôme d'Étudiant Entrepreneur), l'accompagnement et l'incubation (incubation à différents stades d'avancement du projet -programmes start, up et pro-).

Par-delà la construction des projets entrepreneuriaux, le travail du centre d'entrepreneuriat améliorera encore l'employabilité de nos étudiants en développant les postures entre(et intra)preneuriales. L'aménagement d'un site dédié (maison du directeur) va permettre d'intensifier les échanges et d'améliorer ainsi la fertilité du centre d'Entrepreneuriat, orienté désormais vers des actions sociales et solidaires.

Renforcer les liens entre actions culturelles et offre de formation

Les actions culturelles pourront également s'intégrer davantage dans notre offre de formation. En lien avec le SCUO-IP et les composantes, nous pourrions constituer et diffuser des ressources sur les métiers de la culture : il s'agira de documentation, d'archives et de témoignages mis à la disposition des étudiants dans le cadre de leur « Projet Personnel et Professionnel ». Dans le cadre du Salon des métiers, et à la demande de formations susceptibles d'être intéressées (Facultés des Langues, des Lettres, de Philosophie, DUT Arts-GACO), le service des affaires culturelles pourra, en lien avec la Direction de l'Innovation et du Développement, organiser des cycles d'information sur les métiers de la culture (par exemple dans le cadre du Salon des métiers qui se tient au mois de novembre).

Dans la perspective du passage à l'évaluation par compétences, et en lien avec les composantes, l'implication des étudiants dans des projets culturels et sportifs pourra faire l'objet d'une reconnaissance. Enfin, l'implication des doctorants dans la diffusion de la culture scientifique (à l'occasion d'événements comme la « Fête de la science ») pourra également, en concertation avec les Écoles doctorales, faire l'objet d'une reconnaissance similaire.



AXE 2

LA RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

OBJECTIFS

L'Université Lyon 3 souhaite mener une politique scientifique capable de développer une recherche soucieuse de qualité et de rigueur. Cette recherche ambitieuse et exigeante doit également prendre en considération son impact sociétal, afin de participer pleinement à la vie de l'espace public en dialoguant efficacement avec la société et le territoire. La recherche menée à l'Université assumera son rôle de laboratoire d'idées, afin de veiller à la diffusion et à la valorisation de ses résultats comme à leur transfert dans le tissu social, scientifique et culturel, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Accompagner les chercheurs vers une plus grande ouverture à la société civile et associer les acteurs économiques, sociaux et culturels à la recherche implique le développement de formes originales de production scientifique, qui comportent certes les publications académiques, mais également des interventions et des rencontres avec un public élargi, ou la réalisation d'outils de ressources ouvertes. Notre établissement souhaite en effet promouvoir le déploiement de la science ouverte comme bien commun, qui correspond à cette conception d'une recherche avec et pour la société et qui assume sa responsabilité sociétale. Lyon 3 s'engagera dans un programme

de Sciences avec et pour la société (SAPS) à la fois dans une politique de site et en développant ses ressources propres à l'articulation de la recherche et de la formation (notamment par le biais de ses Masters alliant professionnalisation et recherche) qui ouvre un vaste réseau de relations avec le monde socio-économique. Lyon 3 pourra aussi apporter le dynamisme de ses recherche en philosophie des sciences, en éthique sociale ou sur la démocratie pour éclairer la question de la démocratisation des savoirs et la place de la science dans la décision collective.

Nous contribuerons ainsi encore plus largement à la diffusion de la culture scientifique, rejoignant par là même les objectifs de « renouvellement du dialogue avec la société » définis par le SRESRI⁷. Il s'agit pour nous de viser à une alliance nouvelle entre science ouverte, communication comme outil de médiation, et programmes scientifiques. Cette alliance visera à co-construire entre les différents services et les enseignants-chercheurs une philosophie et un projet communs de médiation scientifique utile et durable, orientée vers une démocratisation des savoirs et leur bénéfice social, qui peut dépasser l'utilité de court terme. On renforcera le rôle d'émancipation de la recherche et des chercheurs au sein même de la

⁷ Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (https://www.auvergnerhonealpes.fr/uploads/Document/30/496_248_Schema-Regional-d-Enseignement-Superieur-de-Recherche-et-d-Innovation.pdf).

société. Lyon 3, ayant tissé un vaste réseau de relations avec des acteurs opérationnels et non-académiques dans le cadre de ses formations, peut désormais développer ses actions de recherche dans une double logique d'opérationnalisation des recherches et de formation à et par la recherche. Il s'agira de reconnaître la valeur des formes d'opérationnalisation des recherches (recherche-action, recherche-expérimentation, la recherche finalisée en partenariat).

La définition d'une politique de recherche à Lyon 3 se heurte aux incertitudes d'une situation instable, entre fin de l'Idex et nouveau projet de site. D'une part, la précédente politique de la recherche à Lyon 3 a été structurée par le projet d'université cible; d'autre part, Lyon 3, avec d'autres établissements du site, s'est engagé dans un projet « LYNX » en réponse à l'appel à projets « Excellences » du PIA4. Notons une convergence entre les objectifs propres de Lyon 3 et du LYNX qui ont pris forme après l'établissement d'une cartographie des lignes de force du site et des chercheurs. Ainsi, quelle que soit l'issue de cette candidature, des orientations de recherche fortes et structurantes apparaissent : une affirmation du rôle des SHS dans la formation d'une culture humaniste, d'une réflexivité critique permettant de structurer à terme un pôle SHS fort sur le site ; un engagement envers une interdisciplinarité créative, dépassant la coupure

sciences humaines/sciences exactes pour affronter de nouveaux défis médicaux, environnementaux, sociétaux, marqué par de nouvelles coopérations entre SHS, STS et ingénierie au service de recherches sur la santé, les humanités numériques ou environnementales notamment; une articulation étroite entre recherche fondamentale et recherche appliquée ; la nécessité du temps long et d'une remontée aux principes pour éclairer le présent et dépasser le culte de l'urgence et du court terme ; un engagement envers l'ouverture de la science et des savoirs et envers une recherche responsable, impliquée dans la cité. Le plus large empan chronologique des objets et des projets de recherche doit être garanti, pour ne pas céder à la tentation d'un présentisme aveugle. Pour autant, on le voit, les grands enjeux sociaux et environnementaux actuels résonneront dans certaines des orientations majeures des laboratoires, appelés à collaborer avec les autres acteurs de la recherche du site Lyon-Saint-Étienne.

De telles orientations ne seront réalisables que si l'Université s'engage auprès des chercheurs, des gestionnaires de laboratoires, des doctorants et de tous les acteurs de la recherche, en prenant en considération ce qui fait la réalité, au quotidien, de leurs conditions de travail. De nombreuses actions seront menées dans ce sens.

MODALITÉS D'ACTION

Axe de recherche : Sociétés en transformation

La volonté d'inscrire pleinement la recherche dans la société consono avec notre volonté de viser à une alliance nouvelle entre science ouverte, communication comme outil de médiation, et programmes scientifiques. Cette alliance visera à co-construire entre les différents services et les EC une philosophie et un projet communs de médiation scientifique utile et durable, orientée vers une démocratisation des savoirs et leur bénéfice social. Un axe de recherche centré sur les sociétés en transformation permettra à la fois de valoriser des forces reconnues de Lyon 3, et de créer de nouvelles

dynamiques de recherche sur les mutations du travail (compétences de Lyon 3 sur l'entrepreneuriat), les normes et les valeurs (compétences reconnues en philosophie normative et sur les sources du droit ; collaborations nouvelles entre droit, philosophie, économie), le fait religieux et la laïcité (participation de Lyon 3 à la création d'un futur institut d'Islamologie), sur la mémoire et les récits (avec une forte tradition lyonnaise en histoire et en histoire des idées), sur la société et les humanités numériques (recherches en littérature, info-maths, info-com).

Axe de recherche : Humanités environnementales

Une thématique porteuse émerge à l'échelle du site comme de notre Université : les recherches en environnement, point fort de Lyon 3 (tutelle principale de l'UMR EVS) et du site lyonnais, réputé pour ses recherches sur la ville (Labex IMU), la biodiversité et l'eau (EUR H2O). Le site bénéficie d'une large palette de recherche en humanités environnementales. L'objectif est la structuration d'un champ de

recherche interdisciplinaire sur l'environnement, au croisement de l'écologie et de plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, parmi lesquelles on citera la philosophie, l'histoire, la géographie, le droit, l'écopoétique des littéraires... De tels champs de recherche sont souvent restés jusque-là marginaux dans leur discipline d'appartenance, mais se voient désormais (dans le contexte

d'une forte demande sociale sur les défis environnementaux) parés du statut de pionniers. Ce champ se construira par des collaborations avec les sciences de l'environnement (Lyon 1, INRAE, CNRS ; adhésion en cours à la FR Bio-EnviS) qui ont fortement contribué aux programmes « anthropisation » et « biodiversité » de l'axe « changements environnementaux » du Lynx. La volonté de Lyon 3 de développer des recherches en écologie s'inscrit dans une démarche plus globale de transition écologique de l'Université et de responsabilité sociétale.

Lyon 3 souhaite parallèlement s'engager dans une démarche réflexive de retour sur ses pratiques, d'évaluation de l'empreinte carbone et de l'impact écologique des activités de recherche (notamment le numérique), comme certains laboratoires ont commencé à le faire. Plus largement, c'est en matière d'écologie que Lyon 3 souhaite contribuer au débat public et former des citoyens critiques. La politique de recherche s'inscrit donc dans un projet global axé sur la question centrale de la transition écologique.

Redonner du temps aux chercheurs

L'Université souhaite engager une réflexion sur la surcharge de tâches qui incombe aux enseignants-chercheurs comme aux personnels administratifs en lien avec la recherche. Redonner du temps aux chercheurs, mais aussi aux gestionnaires qui font vivre les laboratoires au quotidien apparaît comme une nécessité, dans un contexte marqué par le temps court, de plus en plus présent, de la réponse à appel à projets dans la temporalité de la recherche. Diverses actions peuvent aller dans ce sens :

- Une réorganisation de l'année universitaire, pour réduire les sessions d'examens et redonner du temps annuel continu.
- Banaliser des « journées sans mail », occasion d'une sensibilisation à

la surenchère de mails, nuisible pour la qualité de vie au travail et l'environnement.

- Créer une semaine de la recherche sanctuarisée dans le calendrier universitaire (à l'instar de la semaine de révision des étudiants), exempte de sollicitations pédagogiques, de réunions (conseils de faculté, conseils centraux, etc.).
- Une révision du référentiel pour mettre en œuvre une politique de décharge pour recherche plus large.
- L'amélioration des fonctions supports (création de postes transversaux par ex.), ou réorganisation des services pour décharger les gestionnaires de laboratoire de certaines tâches (budget, communication...).

Soutien aux laboratoires

C'est une action équilibrée en faveur de la recherche, de ses acteurs et de ses structures, que souhaite mener Lyon 3. Cet équilibre repose en effet sur les deux leviers que sont la consolidation et la pérennisation des dotations annuelles attribuées aux laboratoires d'une part, et le développement d'une culture de réponse aux appels à projets d'autre part. Cette diversification nécessaire des sources de financement ne peut s'envisager que de manière responsable, tant les délais courts imposés, les moyens humains et financiers mobilisés peuvent à terme épuiser les ressources de l'établissement. La course effrénée à l'augmentation quantitative des projets et des publications, sans infrastructure support, s'avère délétère à moyen terme. C'est donc bien une action équilibrée en faveur de la recherche, de ses acteurs et de ses structures, que souhaite mener Lyon 3.

Aussi une structure comme le pôle dédié à l'ingénierie de la recherche est-elle amenée à voir se développer ses moyens humains au sein du Service Général de la Recherche, afin d'accompagner les chercheurs et les gestionnaires des laboratoires dans le montage de projets. Le soutien à la recherche passe aussi – et c'est une part très importante – par l'accompagnement à l'exécution de ces projets, notamment aux niveaux administratif et financier.

- Mieux articuler les compétences des UR et des services centraux ; clarifier et fluidifier les échanges
- Accompagnement à l'exécution de ces projets, notamment aux niveaux administratif et financier.

Soutien aux gestionnaires de laboratoires

Ces personnels, indispensables au déploiement des actions de recherche au sein de l'Université, sont souvent oubliés des bilans et des prospectives. Nous souhaitons les inclure pleinement dans le plan global de soutien à la recherche. Plusieurs actions permettront de répondre à la spécificité de leurs emplois :

- La mise en place d'une représentation des gestionnaires (gestionnaire référent) auprès des services centraux, pour les associer au choix des marchés publics, des logiciels, à la formulation du circuit des conventions, ou des bons de commandes.

- La création, également, d'un réseau des responsables administratifs et des gestionnaires des unités de recherche, réseau métier destiné à l'échange de bonnes pratiques et d'expériences, dans l'optique d'une amélioration du pilotage administratif de la recherche.
- La révision et la simplification des procédures si besoin et la gestion des dossiers pour les missions et commandes.

Soutien aux doctorants

L'Université poursuivra et accentuera son soutien aux doctorants en portant une attention particulière à leurs conditions de travail. La structuration du doctorat (écoles doctorales, charte des doctorats, insertion professionnelle...) a été réalisée dans le cadre de la Comue, ce qui signifie qu'une incertitude demeure à l'heure actuelle sur le maintien des dispositifs issus de l'Idex et sur les nouvelles possibilités offertes par un succès éventuel du Lynx (qui prévoit des contrats doctoraux et postdoctoraux). Les écoles doctorales étant multi-établissements et portées par la Comue, l'action de Lyon 3 se concentrera sur les points suivants en accord avec les orientations précédemment exposées :

- Simplifier les procédures pour le doctorat (inscriptions, soutenances) grâce à une Gestion Électronique de Documents (GED) et au nouveau logiciel PEGASE.
- Rétablir une égalité entre doctorants et faciliter l'accès des doctorants non contractuels aux supports des laboratoires : la digitalisation a entraîné une inégalité forte entre doctorants. Des solutions pratiques (cartes d'accès) ou un statut de doctorant non contractuel sont requis.
- Améliorer les conditions de travail des doctorants par l'accès à des salles de travail et aux services de soutien (science ouverte, communication etc.)
- Accroître le nombre de contrats doctoraux par un système de co-financement.

Améliorer le suivi des doctorants

En fin de thèse, et davantage encore à l'issue de leur doctorat, les étudiants-chercheurs, pris dans la précipitation des dernières semaines, ou récemment affranchis de l'encadrement doctoral, disparaissent souvent des radars, alors même qu'ils peuvent rencontrer des difficultés. Nous mettrons en œuvre plusieurs actions et autant d'indicateurs afin d'améliorer ce suivi :

- Améliorer le contrôle de la qualité des thèses. La disparition des mentions et de la qualification par le CNU pour les HDR et son

contournement possible dans la LPR en augmente le risque. Le filtrage opéré par certaines ED à l'inscription en thèse et sur les jurys de soutenance devrait être généralisé.

- Créer un conseil des doctorants, voué au partage d'expériences et au suivi par autoévaluation des formations proposées dans les diverses écoles doctorales.
- Déployer un questionnaire en ligne, afin d'améliorer la visibilité sur le devenir des diplômés.

Développement du Pôle Ingénierie Recherche

Une structure comme le pôle dédié à l'ingénierie de la recherche est amenée à voir se développer ses moyens RH au sein du Service Général de la Recherche, afin d'accompagner les chercheurs et les gestionnaires des laboratoires dans le montage de projets, mais également dans leur suivi. Le soutien à la recherche passe en effet par l'accompagnement à l'exécution de ces projets, notamment aux niveaux administratif et financier : un des objectifs est que l'ensemble des services et personnels d'accompagnement (services centraux, services des composantes, gestionnaires de laboratoires,

service de la recherche) travaillent à parfaire l'organisation du suivi des projets, autour des responsables scientifiques. L'établissement devra également veiller à l'équilibre entre les moyens humains dédiés à ces accompagnements et la charge de travail engendrée.

Soutien aux publications

À l'heure où s'imposent parfois, dans le champ de la recherche académique, des éditeurs peu scrupuleux ou trop intéressés, les publications scientifiques de notre Université se doivent d'entrer dans des cercles vertueux de diffusion des résultats de la recherche :

- Publication : conformément aux recommandations du deuxième plan national pour la science ouverte voulu par le Mesri⁸, l'Université encouragera la publication dans des revues en *open access* gratuites, par exemple par un recensement de supports de qualité, reconnus internationalement, notamment les revues hébergées par des institutions universitaires, à l'instar des revues allemandes en géographie.

- Pôle éditorial (portage Lyon 3/ Lyon 2/MSH) : on poursuivra le processus de consolidation du pôle éditorial de soutien aux revues scientifiques en SHS du site Lyon-Saint-Étienne et le développement de la plateforme Prairial, porteuse d'une politique cohérente et concertée : intégration de nouvelles revues, soutien aux candidatures OpenEdition, aide à la professionnalisation des revues, renforcement de la bibliodiversité.
- Subventions/Aides : la présence dans la Commission des aides d'experts de la BU et du SGR permettra d'échanger sur les modalités d'attribution des aides à la publication, en intégrant par exemple les questions de science ouverte et de qualité éditoriale.

Politique volontariste en faveur de la science ouverte

Afin d'accroître encore sa participation aux actions de science ouverte, conçue comme déclinaison du principe d'universalité de la connaissance, et conformément aux recommandations de l'ANR ou du CNRS, l'Université poursuivra et élargira encore le déploiement de la charte HRS4R et de sa charte pour la science ouverte⁹, à transformer en plan d'actions. Dans ce cadre,

elle soutiendra le programme Prairial, centré sur la publication de revues électroniques en lien avec OpenEdition. Les chercheurs seront tout particulièrement accompagnés pour systématiser le dépôt sur HAL de versions pré-print de leurs travaux en *open access*. On s'efforcera d'aller vers les chercheurs et de favoriser l'accès à leurs recherches, à ce jour peu visibles sur le site de l'Université.

⁸ <https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte>

⁹ https://www.univ-lyon3.fr/medias/fichier/charte-science-ouverte-lyon3-web_1608112950703-pdf.

Plusieurs lignes directrices apparaissent, qui peuvent structurer une action plurimodale :

- Étude collégiale de la possibilité pour Lyon 3 d'adhérer à la déclaration de San Francisco sur la science ouverte (modalités/contraintes).
- HAL : on proposera un plan d'action personnalisé aux Unités de Recherche sur la base d'un diagnostic général orienté sur « Ce qu'on voit de vous ». Un temps dédié (une journée) leur sera consacré dans une approche concertée avec la communication, la BU, le Service Général de la

Recherche pour aider à la mise en ligne dans Hal (ex. CasuHALathon, campagne de sensibilisation au Halathon), à l'amélioration des CV ou des sites internet (trop peu sont traduits en anglais). Simplification et harmonisation des CV en ligne avec un focus sur la recherche.

- Identifiants/CV : incitation à l'utilisation des identifiants uniques (ex : ORCID, idHAL, IdRef, Researcher Id), en implémentant un système automatisé récoltant les publications des chercheurs dans HAL, et autres plateformes bibliographiques, de manière à alimenter les CV en ligne des chercheurs.

Gestion des données de la recherche

Un projet porté conjointement par Lyon 3 et Lyon 2 (à terme, peut-être la MSH) vise à lancer une enquête de terrain pour dresser un état des lieux de la production de données au sein des unités de recherche de Lyon 3 : identification des grandes typologies de données (enquêtes qualitatives, quantitatives, corpus numériques, statistiques...), des outils de production et stockage associés. On avancera ainsi sur un projet d'implémentation locale d'un entrepôt de données SHS pensé en complémentarité avec le projet d'entrepôt national de données et les

centres de compétences associés. Une telle démarche permettra le croisement de données (open data), clef de production de nouveaux savoirs et de nouvelles orientations pour la recherche. Le numérique sera utilisé comme outil favorisant les démarches scientifiques participatives et collaboratives. La B.U. sera étroitement associée à la démarche, afin de proposer aux chercheurs un accompagnement, dans le cadre des projets de recherche financés, à la construction des Plans de Gestion des Données.

Diffusion & mise en valeur de la recherche

Une stratégie de communication spécifique sera orientée vers la promotion et la diffusion de nos activités de recherche. La communication ne sera pas centrée d'abord sur de l'événementiel éphémère, avec des publics de passage, mais plutôt, ici, sur des contenus éditorialisés, visant des publics définis que l'on orientera vers un contenu de recherche (publications en *open access*). On rapprochera ainsi la science ouverte et la communication qui jouera un rôle de médiation contribuant à une (in)formation des publics pour renforcer les liens entre sciences et société.

- Diffusion des travaux de recherche et des expertises des enseignants-chercheurs auprès de publics-cibles (milieux académiques en France et à l'étranger, milieux socio-économiques) pour faciliter les coopérations et renforcer les dynamiques partenariales, en organisant par exemple une journée dédiée à la communication/valorisation des recherches, notamment auprès de nos partenaires (académiques ou non académiques).
- Une attention particulière sera donnée aux chercheuses, menant souvent une recherche de fond en toute discrétion médiatique.

Éditorialisation des résultats de la recherche

Rassembler et mettre à disposition les résultats de la recherche n'a de sens que si une réelle stratégie d'éditorialisation permet l'adaptation de ces contenus scientifiques aux publics visés. Deux phases paraissent nécessaires : l'identification fine des ressources scientifiques au sein de l'Université puis sa valorisation ciblée :

- Développement d'une application agrégeant les données bibliographiques et bibliométriques des UR¹⁰.
- Déploiement d'une politique éditoriale « savante » : portraits de chercheurs, série de vidéos/podcasts, focus sur des projets de recherche, articles de valorisation des chaires et des publications (avec relais sur les réseaux sociaux).
- Réalisation d'une cartographie dynamique bilingue (FR/ANG) des UR et des compétences reliées aux grands axes et thématiques de recherche.

¹⁰ <https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/fr>

- Adaptation des dispositifs de médiation scientifique aux objectifs, aux cibles et aux nouveaux usages :
 - Événements, projets de médiation (ateliers, conférences, projets artistiques)
 - Collaboration avec The Conversation, création d'une revue dédiée, d'un réseau d'Ambassadeurs « Recherche » avec le grand public, des médias...
- Projet de newsletter externe, par exemple à destination du monde socio-économique, avec un éclairage scientifique de l'un de nos enseignants-chercheurs, sur une question d'actualité, en lien avec les intérêts des entreprises.

Outils pour la recherche

Un kit rassemblera informations et outils de valorisation et de communication :

- Une présentation de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement prévus par l'établissement (aide au montage de projets, aide au dépôt sur HAL, incubateur de revues scientifiques Prairial, relations presse, valorisation institutionnelle à partir de portraits, d'interviews...)
- Les ressources, outils, tutoriels et guides de bonnes pratiques
- La présentation des cycles de conférences proposés par l'Université/ le site dans lesquels ils peuvent intervenir (ex : « Question(s) de société »)
- Ce kit sera notamment présenté lors de la mise en place d'un parcours du nouvel arrivant EC avec des ateliers pratiques pour faciliter la prise en mains des outils numériques et des ressources à dispositions.

Collaborations et partenariats

Les projets de recherche, à l'échelle du site Lyon-Saint-Étienne ou inscrits dans des perspectives nationales (ANR par exemple) voire internationales (Horizon Europe, etc.)

doivent permettre aux laboratoires de l'Université de développer des réseaux de collaboration scientifique clairement identifiés, et donc aisément mobilisables. De

même, les liens avec l'écosystème non-académique (institutions culturelles, entreprises de la EdTech, etc.) doivent être développés, par exemple dans le cadre de contrats doctoraux CIFRE, afin de contribuer à l'insertion des résultats de la recherche dans la société. Ces réseaux seront aussi ceux du monde de la santé car historiquement, le

site lyonnais se distingue par ses recherches en santé et les humanités médicales sont un des points forts de la recherche de Lyon 3. Les SHS devraient contribuer notamment aux programmes sur la santé digitale, la santé personnalisée, « one health » et à renouveler les liens entre psychiatrie et santé publique.

Médiation scientifique externe et interne

Il s'agira par ce biais d'échanger avec tous les acteurs, toutes les communautés d'usages en interaction avec Lyon 3, notamment au sein du site lyonnais : collectivités locales, bureaux d'études, cabinets de conseil, entreprises, associations. L'Université incitera par ailleurs ses chercheurs à déployer aussi les résultats de leurs recherches vers des publications destinées au grand public, notamment dans des revues en ligne.

la communauté universitaire. Des sujets à la dimension sociétale avérée pourront ainsi être abordés, selon un programme construit à partir des forces vives de l'établissement et de l'orientation actuelle des recherches des différents laboratoires. Gains intellectuel et interpersonnel concourront à renforcer la cohésion sociale au sein de l'établissement.

Ces actions de transfert de la culture scientifique viendront également très utilement nourrir les échanges entre personnels, et entre personnels et étudiants, dans le cadre d'un cycle de conférences, assumées par les enseignants-chercheurs de Lyon 3, à destination de toute

Politique immobilière en faveur de la recherche

Si la recherche se dématérialise en partie, elle n'en a pas moins besoin d'espaces dédiés, d'accueil et d'échanges. L'Université soutiendra ainsi ses chercheurs et laboratoires en garantissant une politique immobilière soucieuse d'offrir les meilleures conditions de travail. Si les ressources foncières sont limitées pour un campus de centre-ville, des modalités de partage de salles de coworking pour les doctorants, par exemple, peuvent être rapidement mis en place. La réfection récente du palais de l'Université, 15 quai C. Bernard, permettra l'ouverture de nouveaux bureaux dédiés à l'accueil des enseignants-chercheurs invités. Un nouvel espace verra le jour, destiné à accueillir le service

de la recherche et à lui adjoindre un tiers-lieu modulable, permettant l'organisation de manifestations comme de séances de travail de moindre échelle, ainsi que des échanges informels entre chercheurs, doctorants et mastérants. Des espaces de co-working seront également déployés en particulier sur le site des quais, afin d'inciter à de nouvelles pratiques de recherche partagées.



AXE 3

QUALITÉ DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJECTIFS

L'établissement se doit d'accorder une considération égale à toutes celles et tous ceux qui le font vivre et évoluer. C'est dans cette optique que Lyon 3 inscrit son action pour le prochain contrat, afin de développer les relations entre agents administratifs, enseignants, chercheurs et étudiants. La notion de « qualité de vie universitaire » se situe à la croisée d'appellations plus traditionnelles : qualité de vie au travail, vie de campus, vie universitaire... Les réunir dans une même formule n'est ni un détail ni un artifice : il s'agit bien d'élaborer un programme d'actions où la solidarité s'incarne non seulement dans l'identification de problématiques sectorielles appelant une réponse ciblée, mais également dans une réflexion élargie aux diverses composantes qui constituent la communauté universitaire, ainsi décroisonnée. Pour que les étudiants puissent réussir leurs études, nous avons besoin de garantir un espace de vie de qualité où les personnels, acteurs ou soutiens de cette formation, soient respectés et soutenus à la hauteur de leur investissement.

Il est essentiel que le travail effectué au quotidien par les personnels administratifs devienne un élément de contact avec les étudiants et

les enseignants, mieux informés de l'infrastructure permettant leur propre activité de formation et de recherche. Déployer une politique immobilière orientée vers des tiers-lieux, espaces de vie ouverts à toutes et tous, ressortit de même à une volonté claire de privilégier les contacts entre services, composantes et étudiants. L'Université offre à ces derniers un cadre d'apprentissage centré sur l'offre de formation, mais qui élargit son empan pour embrasser de multiples formes de socialisation, afin de faire du parcours d'études un véritable moment d'émancipation individuelle et d'expérimentation collective.

Notre établissement, conscient de la double nature des fragilités sociales et économiques qui touchent la population étudiante, mais également une partie des personnels, s'engage résolument dans une politique de solidarité visant à faire de la lutte contre les précarités, conjoncturelles ou endémiques, l'une de ses priorités. De nombreuses actions viennent traduire cet engagement fort, qu'émblématise le plan d'action « 2021 Année solidaire », première initiative prise à son entrée en fonction par la nouvelle équipe de direction.

MODALITÉS D'ACTION

Plan d'action de lutte contre les précarités

La toute première décision de la nouvelle équipe présidentielle, prise dès la première semaine de janvier, a été de déployer un vaste plan d'action, nommé « 2021 année solidaire ». Notre établissement, conscient de la double nature des fragilités sociales et économiques qui touchent la population étudiante, mais également une partie des personnels, s'engage résolument dans une politique de solidarité visant à faire de la lutte contre les précarités l'une de ses priorités. Les précarités, au pluriel, car elles concernent différents secteurs : économique, social, sanitaire, numérique... De plus, ces précarités, si elles ont été mises en relief par la crise du Covid, ne

sont pas seulement conjoncturelles, mais bien endémiques pour nombre d'entre elles. Contrairement à certaines idées reçues, la population étudiante de Lyon 3 n'échappe pas aux vulnérabilités économiques : à titre d'exemple, le taux de boursiers atteint en 2021 les 35%, au-dessus de celui de Lyon 2. L'Université entend donc intervenir, par des mesures d'urgence, comme elle l'a fait en 2021, dans les domaines de l'équipement informatique et de la connexion, de la prise en charge de frais de transport liés à l'éloignement géographique, de la participation aux frais de logement ou de la précarité menstruelle, et par toute autre disposition nécessaire.

Création d'une épicerie solidaire

L'Université s'engage également dans une réflexion et des actions à moyen et long termes, afin d'améliorer les conditions de vie étudiantes et l'accessibilité financière des études, par la prise en charge, par exemple, de la précarité menstruelle (distributions de protections gratuites récurrentes, installation de distributeurs de protections gratuites) et par le soutien à un projet central, celui d'une épicerie

sociale et solidaire mise en place à partir de 2022 par une association étudiante (L3 DD). L'objectif premier de la création de cette structure réside dans la volonté de réduire la précarité alimentaire de la population étudiante tout en contribuant à soutenir une action à portée humaine et environnementale, visant à favoriser l'accès à une alimentation équilibrée et durable (circuits courts, produits bio...). Mais les objectifs

seconds sont nombreux : créer un lieu d'écoute favorable au repérage des vulnérabilités, soutenir un projet associatif relevant du secteur de l'ESS, valoriser l'engagement étudiant et créer un réseau de partenaires, privés et publics, autour des actions sociales et solidaires. Lyon 3 entend jouer un rôle moteur, à l'échelle du site, dans les actions solidaires en faveur des étudiants, en coordination avec les acteurs naturels dans le domaine, Crous et

collectivités territoriales notamment. Il s'agit pour Lyon 3 d'intégrer une dynamique incarnée notamment par l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités (ORSU). Ajoutons que le déploiement d'un tel plan d'actions solidaires contribuera à renforcer, chez les étudiants comme chez les personnels, le sentiment d'appartenance à l'institution, autour des valeurs portées par notre communauté.

Médecine préventive & santé

La crise sanitaire de 2020-2021 a mis en évidence les failles des systèmes de santé universitaire, systématiquement sous-dotés en moyens, personnels et en espaces propres. N'étant pas dotée d'un SSU, l'Université Lyon 3 souffre depuis de longues années d'un grave déficit matériel que ne peut compenser totalement l'implication sans faille du personnel du service de médecine préventive. La redéfinition d'une politique de site doit donc être l'occasion de mutualiser les moyens des établissements partenaires (en particulier les trois universités lyonnaises) afin d'offrir à tous les étudiants du site un accompagnement correctement dimensionné et adapté à la prise en charge de détresses psychologiques et de pathologies fréquentes. Plus

particulièrement sur le site de Bourg-en-Bresse, une réflexion est en cours pour mettre en place un pôle Santé, le site ne disposant d'aucun service social ou de santé. Ce projet se construit en étroite collaboration avec le SMPPS et les acteurs locaux (notamment collectivités locales). L'objectif est d'apporter une réponse pérenne aux problématiques sanitaires et sociales des étudiants du Campus.

Amélioration continue de la QVT

Notre établissement fait, à l'échelle de ce contrat, de la Qualité de Vie au Travail une priorité, comme en témoignent la nomination en 2021 d'une VP et le lancement des travaux d'un groupe de travail dédié. La politique de QVT sera nécessairement un axe prioritaire du prochain contrat d'établissement, afin de répondre aux attentes fortes des personnels en matière d'amélioration continue des conditions de travail. Trois axes d'amélioration sont déjà identifiés, qui permettront la prise en compte de la QVT dans toutes les dimensions de l'organisation du travail :

- Aide à l'appropriation des dispositifs déjà existants.
- Formations obligatoires pour tous les nouveaux personnels et les managers afin de favoriser le développement d'une culture partagée de la QVT, et mise en place d'un groupe de travail dévolu à la rédaction d'une charte du management responsable, fondé sur les valeurs promues par l'établissement et les pratiques à partager.

- Développement des instances et dispositifs de régulation du travail, afin de renforcer la prévention primaire et secondaire en matière de risques professionnels. Parmi les premières mesures, figurera par exemple la rédaction et la mise en œuvre d'une charte des bonnes pratiques de la messagerie électronique, centrée plus particulièrement sur le droit à la déconnexion. Pour l'instant, les chartes informatiques en vigueur à Lyon 3 ne portent en effet que sur les devoirs des usagers du réseau.

Ces axes, traduisibles en mesures concrètes, tirent leur légitimité d'un effort de co-construction du périmètre même de la QVT, accompagné par l'ARACT, dont l'objectif est de faciliter une évolution culturelle de l'établissement, amené à réévaluer ses acquis dans le domaine de la prévention des risques psycho-sociaux, pour se diriger vers une véritable politique de QVT visant un travail de qualité et garantissant les conditions du bien travailler ensemble.

Co-construction d'un plan QVT

La politique en faveur de la QVT se traduira par un plan d'action coconstruit avec l'ensemble des personnels de l'établissement, et qui

sera évalué et amélioré en continu sur toute la durée du prochain contrat d'établissement dans une démarche collective et participative.

Six domaines prioritaires seront concernés, qui tous ont pour socle la volonté d'accorder reconnaissance et considération à tous les personnels :

- Partage des valeurs du service public et du sens du métier
- Organisation et contenu du travail
- Relations de travail et climat social
- Développement et parcours professionnels

- Santé au travail
- Égalité des chances

Le plan QVT s'appuiera aussi sur le travail fourni par le CHSCT, dont les membres seront accompagnés par l'établissement, par exemple dans leur formation continue. L'objectif est de permettre au CHSCT de prendre pleinement en charge ses missions de prévention primaire et secondaire.

Articulation vie professionnelle/vie personnelle

La crise sanitaire de 2019-2020 a mis en relief la porosité des deux sphères personnelle et professionnelle, ainsi que ses conséquences néfastes sur le bien-être des personnels et des étudiants. Le prochain contrat doit donc dans un premier temps se consacrer, sans attendre, à un retour d'expérience, pour ensuite encadrer des pratiques en évolution. C'est bien évidemment la pratique du télétravail qui est la première concernée.

- Un bilan quantitatif sera établi par un audit interne, pour obtenir des statistiques sur l'évolution du nombre d'agents concernés, du nombre de jours télétravaillés et du taux de satisfaction des agents.

- Ce dernier point annonce l'autre versant, qualitatif, du télétravail, qui reposera sur une large enquête ainsi que sur une évaluation par les chefs de service et par les composantes des adaptations possibles, selon les contextes, à ces pratiques en pleine expansion.
- L'élaboration d'une charte sur les usages de la messagerie électronique, mettant en œuvre le droit à la déconnexion, permettra également de préserver la sphère personnelle.

Projet de crèche

Répondant à une vraie demande sociale, un dispositif attribue actuellement aux personnels un certain nombre de places (de « berceaux ») au sein de structures d'accueil de la petite enfance situées à proximité des campus. Nous souhaitons étudier avec les partenaires académiques (Lyon 2, Lyon 1) et les collectivités territoriales (Ville de Lyon, Métropole, Région AURA) la possibilité d'une mutualisation de moyens, afin

de créer une crèche qui pourrait accueillir les enfants de personnels et d'étudiants. Une politique immobilière solidaire constitue le point de départ de ce projet, qui nécessite une réévaluation des projections en termes de moyens fonciers. La DIL sera chargée de mener à bien une étude d'opportunité, ainsi qu'une cartographie des partenariats éventuels, étapes nécessaires avant une étude de faisabilité.

Transformation de l'avant-corps en tiers-lieu solidaire

Ce projet immobilier d'ampleur a fait l'objet en 2021 d'une soumission dans le cadre du DSG2. Lors de la phase de concertation avec les étudiants, les designers et sociologues, qui menaient la mission de co-design « La Manufacture des possibles », ont relevé plusieurs facteurs pouvant avoir un impact sur la réussite universitaire. Parmi ces facteurs figure le manque de tiers lieux permettant aux étudiants de se rencontrer, s'entraider, se reposer, rencontrer des associations, etc. Sur un site qui accueille 12 000 étudiants par jour, et qui est en tension immobilière, l'acquisition de l'avant-corps de la Manufacture des Tabacs par l'Université offre la possibilité de répondre à ce besoin. Ce projet vise à la création d'espaces dédiés à la

vie étudiante et la vie de campus (fonction sociale, coworking, lieu de restauration, entrepreneuriat, culture, etc.). L'Université s'appuie certes sur la restitution de la mission de co-design pour aménager les quelque 900m² de l'avant-corps, mais elle poursuivra également la démarche collaborative en co-construisant les espaces. Le CROUS de Lyon sera un partenaire majeur du projet. Les étudiants, les associations et l'ensemble des membres de la communauté universitaire, seront également impliqués.

Simplification des circuits décisionnels et opérationnels

La fluidification et la simplification des circuits opérationnels contribuent à cette qualité de vie au travail. L'Université souhaite s'engager dans cette voie, en développant des outils et des solutions adéquats. En collaboration avec l'AMUE, Lyon 3 mettra en place à l'horizon de la rentrée 2023 le logiciel Pégase, destiné à se substituer à la solution actuelle Scolins, parvenue au terme de son existence et de ses possibilités. Le projet OSAC permettra lui de sécuriser et de flexibiliser l'activité partenariale par la digitalisation du circuit des conventions : l'objectif à terme est de raccourcir les délais nécessaires à la contractualisation (flexibilité et réactivité) tout en apportant des garanties de sécurisation financière, juridique, politique et d'archivage des conventions. C'est, globalement, une véritable démarche d'urbanisation et d'interopérabilité du système d'information qui est mise en œuvre autour des applications majeures de l'AMUE : SIFAC (finances), SIHAM (RH) en 2020, PEGASE (Scolarité) en 2022-2023, SINAPS (Référentiel) en 2022..., avec l'appui d'une force de développement interne conséquente (pôle Métiers

DNUM) permettant de proposer des modules spécifiques pour soutenir la stratégie de l'établissement (SID, projets OSAC & U3e). Le déploiement de ces solutions permettra également un pilotage à la granularité plus fine, susceptible de fournir à l'équipe dirigeante des données croisées encore plus fiables.

Chaque composante, dès la rentrée 2021-2022, puis dans une démarche d'amélioration continue, sera invitée à cartographier les tâches pouvant être allégées par des solutions logicielles, qu'elles soient développées en interne ou disponibles sur le marché. La stratégie numérique de l'établissement aura en effet pour objectif central de réaliser, à partir de l'expérience utilisateur, cette simplification synonyme de gain de temps, de productivité et d'amélioration des conditions de travail des personnels par une transformation accompagnée et progressive de certaines pratiques professionnelles.

Plan d'action « Égalité femmes/hommes »

L'Université déploiera un vaste plan d'action « Égalité Femmes/Hommes » soucieux dans un premier temps de définir une méthodologie pertinente. Il est nécessaire de compléter les statistiques du Bilan Social Comparé (BSC) par de nouvelles informations obtenues grâce à une approche qualitative comprenant des entretiens semi-directifs biographiques pour comprendre les trajectoires des agents, apprécier le temps passé dans chaque grade... Nous pourrions également identifier les éventuelles discriminations et les cas de harcèlement pour les mesurer en menant une enquête sur le modèle d'ACADISCR¹¹.

Ce plan d'action se déclinera en 3 axes :

- Garantir l'égalité professionnelle, avec pour objectifs concrets : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ; garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois.
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, avec pour objectifs concrets : produire un bilan qualitatif du télétravail ; aider les femmes à se réinvestir dans leurs activités de recherche après un congé maternité, favoriser la parentalité.
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes, avec pour objectifs concrets : informer (relayer les campagnes de sensibilisation du ministère et les autres campagnes d'universités déjà existantes ; développer la communication autour de la CADH et des correspondants aux égalités); sensibiliser (nouveaux événements et nouvelles actions culturelles en lien avec la semaine du handicap, de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBT+phobies) ; renforcer la formation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, notamment auprès des personnels encadrants et des étudiants.

Lutte contre toutes les discriminations

L'Université s'engage résolument dans une action plurielle visant à prévenir les situations de discrimination et de harcèlement, de quelque forme qu'elles soient.

Il semble pertinent de débiter par une cartographie de l'existant, mais également d'une consultation large des acteurs de l'Université.

- Nous ferons connaître la politique en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations à tous les nouveaux arrivants et sensibiliserons les usagers et les nouveaux bacheliers aux problématiques de discrimination, harcèlement et VSS (refonte du livret d'accueil destiné aux nouveaux arrivants)
- Nous renforcerons la formation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, notamment auprès des personnels encadrants, des publics prioritaires (personnels de la DRH, représentants des personnels, référents et correspondants aux égalités nouvellement nommés)
- Nous développerons le réseau des correspondants aux Egalités (doctorants correspondants aux égalités, notamment)
- Nous nommerons un référent racisme, antisémitisme et lutte contre les LGBT+phobies

Une nouvelle politique RH

Le précédent contrat a été marqué par des enjeux de construction de site qui ont lourdement pesé sur les personnels, d'abord, et qui, ensuite, ont freiné des actions RH internes, dont on craignait qu'elles ne soient rapidement caduques, Lyon 3 devant disparaître. Il y a donc un retard à rattraper, et de réelles attentes. L'accentuation du dialogue social s'incarnera dans des réunions à la périodicité fixe (bimestrielle) de la direction de l'Université avec les représentants syndicaux, étroitement associés à la co-construction de la politique de l'établissement. Ces consultations, institutionnalisées, alimenteront la réflexion sur les axes d'évolution de la politique RH, accentuant l'accompagnement spécifique des personnels et notamment la construction de parcours professionnels individualisés.

Chaque membre du personnel pourra ainsi bénéficier d'un parcours de formations adapté aux évolutions possibles de sa carrière. Parmi les mesures prises figureront également la communication sur le programme de formation de développement du leadership et une information des personnels sur les incidences sur leur carrière du congé parental ou du travail à temps partiel, au retour de leur congé.

Il s'agit pour l'établissement de se concentrer sur ses forces humaines propres pour mieux les accompagner, en accentuant l'adéquation entre les besoins de l'Université et les aspirations des personnels. C'est dans cet objectif qu'une conférence sociale sera organisée dès la fin 2021, réunissant tous les acteurs de l'Université, qui auront pour mission de proposer

collégalement les cadres sociaux adaptés aux évolutions récentes (LDG, LPR...) et les modalités d'une politique RH ambitieuse et renouvelée.

La politique d'emploi gagnera à tendre vers une élaboration pluriannuelle, afin de permettre à l'établissement, et aux composantes en particulier, d'avoir une visibilité sur leur stratégie sur la durée du contrat.

L'organisation de l'Université doit également gagner en lisibilité. À cet effet, les organigrammes seront revus lorsque cela sera nécessaire, pour être adaptés à la réalité des missions et des tâches de chacun. Cette clarification des relations hiérarchiques et fonctionnelles est gage d'un fonctionnement plus harmonieux, car transparent, des services.

Organisation d'une « Conférence sociale »

L'Université souhaite renforcer le dialogue social et en faire une des modalités principales de son mode de gouvernance (voir axe 6). C'est dans cet objectif qu'une vaste conférence sociale sera organisée dès l'automne 2021, réunissant tous les acteurs de l'Université, qui auront pour mission de proposer collégalement les cadres sociaux adaptés aux évolutions récentes (LDG, LPR...) et les modalités d'une politique RH ambitieuse et renouvelée. Les organisations

syndicales présentes dans les conseils, et tout particulièrement en CT, seront chargées de désigner des axes prioritaires de réflexion, qui seront ensuite répartis au sein de groupes de travail dont la composition reflètera la diversité des acteurs de la vie universitaire. Un ensemble de propositions concrètes, priorisées, détaillées et chiffrées, émanera de cette consultation et contribuera à orienter la politique RH de l'établissement.

Politique des rémunérations & révision du référentiel

Malgré les contraintes financières qui encadrent drastiquement la masse salariale de l'établissement, l'Université s'engagera dans une politique volontariste de revalorisation des rémunérations,

lorsque cela sera possible, et de répartition plus équitable des ressources. Au cours de l'année 2022 une réflexion de grande ampleur sera engagée avec les composantes et les services centraux impliqués pour

redéfinir l'équilibre et la construction de notre budget pour identifier les différents leviers susceptibles de nous permettre de déployer une nouvelle politique de rémunération pour tous les personnels. Dès 2021, une amélioration sensible de la rémunération indemnitaire des personnels contractuels administratifs est inscrite dans la

lettre d'orientation budgétaire. Pour ce qui est du second point, nous programmons une révision du référentiel enseignant pour améliorer la politique indemnitaire ou faciliter l'attribution de décharges de services en tenant compte des futurs décrets d'application de la loi LPR.

Équipement informatique des enseignants et enseignants-chercheurs

Les conditions d'enseignement et de recherche feront également l'objet d'une expertise renouvelée. Les enseignants-chercheurs ont éprouvé, au cœur de leurs pratiques même, durant la crise sanitaire l'importance d'un équipement informatique performant. Or, si les agents administratifs ont pu être dotés d'appareils professionnels adaptés, c'est loin d'être le cas pour les enseignants, dont une très large majorité, selon une enquête de 2020, se voit contraint d'utiliser du

matériel personnel. Aussi l'Université décide-t-elle de s'engager dans un plan pluriannuel d'équipement informatique, afin de doter tous les enseignants titulaires en ordinateurs portables (début : dernier trimestre 2021), PC ou MAC. Un suivi de l'équipement sera organisé, afin d'en assurer la maintenance et le renouvellement, ainsi qu'une réflexion sur l'évolution nécessaire de ces équipements au fil du temps (réunions du CopTice).

Promouvoir une politique culturelle & sportive associant tous les personnels

Les actions culturelles et sportives contribuent fortement à faire de l'Université un lieu de vie, d'échange et d'émancipation. En cela, elles ont une place importante à jouer dans l'intégration des étudiants et dans

leur réussite, de même que dans l'amélioration de la qualité de vie au travail pour l'ensemble des acteurs de l'Université. La politique culturelle et sportive contribuera également à la qualité de la vie universitaire et

jouera un rôle prépondérant dans le décloisonnement souhaité des catégories d'acteurs comme des activités et champs disciplinaires. Les projets planifiés seront en effet choisis en particulier pour leur capacité à fédérer un grand nombre d'étudiants et personnels, associés directement aux actions menées (expositions d'œuvres, restitutions des ateliers de pratique artistique, etc.). Les projets retenus résonneront par ailleurs avec des parcours de formation ou des projets scientifiques amorcés par des laboratoires. Ils permettront ainsi l'exploration de nouvelles formes de pratiques académiques et scientifiques, directement adossées aux processus créatifs. Pour que les actions entreprises soient connues des personnes concernées, pour qu'elles puissent prendre toute

leur ampleur, il convient en effet qu'elles soient pensées en lien avec les autres missions de l'Université : la concertation avec les services (Recherche, DVU, SACSO, SCUO-IP, Pôle réussite, etc.), avec les composantes, le développement des partenariats avec des institutions extérieures (CROUS, autres établissements d'enseignement, institutions culturelles, artistes) seront donc des méthodes privilégiées pour que les actions culturelles et sportives jouent tout leur rôle dans la politique stratégique de l'Université. Le Conseil des sports, le Conseil culturel, le Groupe de travail sont des instances qui assureront dialogue et concertation, et permettront l'articulation des actions culturelles et sportives à l'enseignement, à la recherche et à l'ensemble des missions de l'Université.

Formation des responsables d'associations aux VSS

La vie associative contribue grandement à la qualité de vie universitaire. Les associations étudiantes appliquent les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire (démocratie interne, but d'intérêt général et lucrativité limitée voire nulle) et en cela constituent des partenaires privilégiés de ce projet d'établissement visant à faire de Lyon 3 une université solidaire. La reconnaissance de l'engagement étudiant doit passer par une meilleure formation des associations

et une meilleure information de la population étudiante. Les étudiants membres d'associations sont effet déjà accompagnés dans la vie et le fonctionnement de leurs associations, grâce à l'organisation de formations et d'ateliers renouvelés chaque année, et par la mise à disposition de fiches pratiques correspondant à leurs besoins. Cette action deviendra une priorité, enrichie de nouvelles sensibilisations, par exemple aux violences sexistes et sexuelles, en collaboration avec la CADH. Nous

pouvons envisager que l'obtention d'un local ou d'une subvention soit conditionnée à une formation-sensibilisation dans ces domaines. De telles mesures contribuent en

effet à faire des étudiants, mieux que de simples « usagers », de vrais acteurs responsables de la vie universitaire.

Valorisation de la vie associative

L'Université accompagnera les associations étudiantes, très actives sur les différents campus, afin de leur permettre de valoriser leur action et d'accéder aux informations indispensables à leur action. La création d'un drive accessible aux associations et à l'administration de l'Université, leur permettra ainsi d'avoir accès aux documents officiels de l'association ainsi qu'aux anciennes demandes de subvention et aux commentaires faits lors des commissions FSDIE. La rédaction d'une « Charte des associations » en concertation avec les élus étudiants et associatifs, regroupant les informations contenues dans différents textes, permettra quant à elle la mise en valeur des services offerts aux associations, ainsi que la délimitation des associations étudiantes pouvant être référencées à Lyon 3.

Les projets suivants seront mis en place :

- Création d'une page *Instagram*® de l'Atelier des Assos,
- Création d'un espace d'affichage à l'Atelier des assos : présentation des associations et/ou de leurs évènements,
- Mise au point d'un répertoire des associations utiles pour les étudiants internationaux,
- Enfin, l'Université s'engagera dans une clarification des critères de recevabilité des dossiers dans le cadre du FSDIE Initiatives comme dans un accompagnement plus transparent des nouveaux projets en lien avec la vie étudiante pouvant être pris en charge par les fonds CVEC.



AXE 4

ACCESSIBILITÉ

OBJECTIFS

Notre objectif est de réconcilier deux grandes orientations des politiques universitaires, qui ces dernières années ont plutôt eu tendance à s'opposer frontalement: le discours de « l'excellence » d'une part; la prise en compte des enjeux sociaux et l'égalité des chances d'autre part. Nous considérons qu'il est souhaitable et possible de mener à la fois une politique ambitieuse pour notre formation et notre recherche, adossée aux acteurs et indicateurs de la qualité (ANR, HCERES) et une volonté forte de prendre en considération les difficultés et précarités, conjoncturelles ou endémiques, qui frappent la population étudiante. Nous souhaitons « aller vers » tous ces publics, afin de déployer, mieux qu'une simple ouverture, une accessibilité active.

L'accès de tous à la formation universitaire est une valeur démocratique que notre établissement souhaite donc mettre au premier rang de ses préoccupations. Il s'agit de reconnaître la diversité croissante des profils des néo-entrants et de mettre en place des dispositifs pédagogiques inclusifs adaptés, dans le but d'améliorer la réussite des étudiants. Se confrontent là la tradition particulièrement ancrée dans nos établissements d'enseignement supérieur, d'une méritocratie gage

d'universalisme, incarnée par le baccalauréat puis par les examens communs, et un individualisme pragmatique, soucieux de valoriser les compétences de chacun et de proposer des parcours adaptés.

Il nous importe également de mener une politique volontariste en faveur de l'inclusion des publics en situation de handicap, en mettant à profit les acquis des pédagogies différenciées comme des pratiques numériques les plus récentes, en particulier issues de la pandémie. Une telle politique ne réussit que si elle affirme d'emblée son caractère transversal, puisqu'elle demande de penser les formations en lien avec l'ensemble de la vie universitaire, d'allier les technologies à la réflexivité procurée par la recherche, de mobiliser les services comme les associations étudiantes, relais privilégiés de cette sensibilisation.

MODALITÉS D'ACTION

Continuum lycée-université

En partenariat avec le rectorat, nous ferons porter notre effort tout particulièrement sur l'amélioration de l'information proposée aux établissements du secondaire, afin d'agir efficacement dans le cadre du continuum lycée-université (Bac-3/Bac+3). Nous développerons les interventions dans les lycées, en commençant par la présentation des formations offertes par l'Université à des publics qui n'ont pas systématiquement accès à ces informations. Notre engagement (2021-2026) dans le projet « Établissement de services » avec le Rectorat et le lycée Jacques Brel de Vénissieux en est un exemple. L'Université entend contribuer à la réduction de l'inégalité dans l'accès à l'enseignement supérieur notamment déterminée par le milieu social d'origine. Nous prévoyons également des interventions directes dans des établissements ciblés, afin de sensibiliser les élèves aux débouchés professionnels en SHS et aux opportunités offertes par les filières éco-droit-gestion, que ce soit à Lyon ou à Bourg-en-Bresse. En amont même de l'accueil des étudiants, nous prolongerons les actions mises en place avec le SCUIO-IP et le « Pôle réussite », d'accueil de lycéens autour de projets culturels et/ou sportifs,

lycéens venus d'établissements de Lyon et de sa région et provenant d'établissements aux profils sociologiques variés (opérations « Cordées de la réussite »).

De telles actions sont à même de constituer une incitation pour des lycéens à prolonger leurs études au-delà du bac, et de faciliter leur future intégration à l'Université. Les activités culturelles et sportives, qui contribuent à faire de l'Université un lieu de vie, constituent une ressource pour favoriser la réussite des étudiants, et continueront à être soutenues. Plus spécifiquement, les actions culturelles et sportives sont à même de toucher un public en difficulté dans l'univers académique, de l'inscrire dans une dynamique de réussite, et ainsi de participer aux actions de remédiation.

Intégration des primo-entrants

Dans le droit fil de ces interventions dans les lycées de l'écosystème académique de l'établissement, nous généraliserons les modules d'intégration des nouveaux étudiants à partir de la rentrée de septembre 2021, pour une montée en puissance tout au long du contrat. Confiées à trois types d'organismes (les composantes, les associations étudiantes et les services centraux), ces « briques » visent à faire du mois de septembre un temps dédié non seulement à la rentrée, mais bien à l'intégration. Elles exigent un effort de coordination des services et des composantes impliqués. L'emploi du temps sera enrichi de sessions de présentation du fonctionnement de l'Université, des scolarités, des composantes et des ressources à disposition (assistante sociale, médecine préventive, élus étudiants,

pôle Vie étudiante, Mission Handicap, CADH, etc.). Ces temps forts font l'objet de captations vidéo assurées par le service du PAVM, afin d'être mises à disposition des étudiants qui n'auraient pu y assister. Parallèlement, un catalogue de brefs modules vidéo, clairement référencés et indexés, sera produit par le service de la communication, afin qu'un ensemble de tutoriels accessibles tout au long de l'année aident les étudiants dans leurs démarches et leur compréhension du fonctionnement de l'établissement. Enfin, un second temps d'information/rencontres pourra être mis en place au début du second semestre, car cette démarche, pour l'instant mise en place par le seul SGRI, a fait ses preuves à un moment-charnière de l'année, qui voit également arriver de nouveaux étudiants.

Accueil : projet Bureau d'Accompagnement Social des Étudiants (BASE)

Cette intégration est tout particulièrement importante pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants, première brique de l'accessibilité. Au sortir de la crise sanitaire, il apparaît essentiel d'offrir aux étudiants un espace matériel, physique, qui rende les services d'un guichet unique. Le projet « B.A.S.E. » (pour « Bureau d'Accompagnement Social des Étudiants »), soumis dans

le cadre du DSG2 en 2021, a pour objectifs d'orienter efficacement l'étudiant vers les services qui lui sont dédiés : médecine préventive, pôle handicap, assistante sociale, associations étudiantes, SACSO, mais également de constituer un lieu unique d'action sociale, dans lequel les étudiants pourront faire toutes leurs démarches en un lieu. Actuellement, le point central

d'accueil est positionné en espace-rue sud de la Manufacture et son déplacement se justifie, puisque les principaux flux des usagers du site de la Manufacture s'effectuent par les entrées localisées au nord (proximité des stations de tramway et de métro situées sur le Cours Albert Thomas). Ce dysfonctionnement, issu de la réhabilitation initiale de la Manufacture, est identifié comme un frein par l'ensemble des acteurs. Par ailleurs les fonctions principales du lieu se limitent à l'accueil directionnel et à la gestion des clés des salles pédagogiques. Il s'agit d'évoluer collectivement vers un lieu de ressources et d'échanges multi-acteurs. Ce lieu permettra d'accueillir les étudiants d'une manière différente et novatrice : accueil formel, accueil informel, possibilité d'échange à plusieurs, affichage ciblé sur des « démarches pour réussir », etc. Il assurera la fonction d'accueil de premier niveau (orientation, réponse aux questions, informations, etc.)

mais également un premier niveau de service (scolarité, action sociale, orientation et insertion professionnelle, etc.) afin de couvrir plus largement et facilement les besoins pour tous les étudiants, en intégrant bien les besoins spécifiques aux étudiants les moins insérés dans la communauté universitaire. La modularité du mobilier doit permettre d'ajuster la volumétrie des différents espaces, ceci afin de permettre l'organisation de temps thématiques durant lesquels les étudiants pourront rencontrer des experts (assistante sociale, sports, SCUJO-IP, culture, etc.).

Le déploiement de ce dispositif s'accompagne d'un déploiement de personnels et d'une amélioration de la qualité de l'accueil. L'établissement souhaite saisir cette opportunité pour se diriger vers les critères d'éligibilité au label Marianne¹², qui garantit la qualité du rapport entre un service public et ses usagers.

Moniteurs pédagogiques étudiants & tutorat

L'étape suivante réside dans l'accompagnement des étudiants au fil de leur cursus par des pairs, en particulier aux moments-clefs de leur scolarité : fin de licence, redoublement, réorientation. Au-delà d'une poursuite d'embauche de contrats étudiants, particulièrement développée lors de la crise sanitaire en 2020 et 2021, nous souhaitons déployer un nouveau mode d'accompagnement pédagogique

individualisé, avec le recrutement de moniteurs pédagogiques étudiants, sur le modèle des *faculty advisors*. Ils interviendront en soutien des directeurs pédagogiques institués par la loi ORE de 2018. Le financement, demandé dans le cadre des dossiers Comesup en 2021, permettrait également à l'échelle du contrat la généralisation et la pérennisation de dispositifs type « Réo », favorisant une réorientation

¹² <https://www.modernisation.gouv.fr/etudes-et-referentiels/referentiels/le-referentiel-marianne-nouvelle-version>

précoce et donc plus efficace. Ce dispositif vient en renfort du tutorat, dont les modalités seront améliorées, par une série de mesures : parfaire la formation et l'encadrement des tuteurs par l'identification d'un

réfèrent et la rédaction d'un *vade mecum*, valoriser les tuteurs par une bonification, organiser des temps d'échange et de partage des expériences entre tuteurs.

Adaptation des parcours de formation

Notre volonté est de développer une diversification des parcours proposés, grâce à la mise en place progressive à partir de la rentrée de septembre 2023, d'une organisation des formations de licence en majeures/mineures. L'évolution menée en parallèle vers une reconnaissance des compétences autorisera également des cursus moins linéaires voire tubulaires fondés sur la complémentarité

des compétences acquises. Cet élargissement de l'offre de formation s'enracine dans une conception inclusive de l'Université comme lieu des réussites de l'étudiant. Le passage à une évaluation par compétences pourra ainsi être l'occasion de reconnaître et de valoriser les projets collaboratifs ou la capacité à porter des projets collectifs (voir axe « Formation & insertion »).

Accessibilité numérique

L'établissement s'engage dans une politique volontariste en faveur des publics étudiants empêchés, qu'il s'agisse des dispensés d'assiduité, des sportifs de haut niveau ou des étudiants en situation de handicap. Il s'agit d'adapter l'ensemble des contenus pédagogiques et institutionnels en les rendant accessibles à tous, mais également de développer la création de contenus spécifiques, de généraliser des ressources de remédiation en distanciel ou encore de mettre en place un tutorat numérique dédié. L'établissement s'appuie là

sur les forces vives de la DNUM, et en particulier du PAPN. Un plan d'action pluriannuel permettra par ailleurs de renforcer l'accessibilité numérique des salles de cours sur l'ensemble des sites de l'Université. Les infrastructures (réseau) et les équipements (comodalité), dont la nécessité a été mise en évidence par la crise sanitaire, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les efforts fournis en 2020 seront poursuivis, par exemple dans le domaine de l'apprentissage des langues. Le projet expérimental COMPAS Cursus + a permis la

mise en place de nouvelles salles de langues et constitue le premier jalon d'une remise à niveau de notre infrastructure en matière d'enseignement des langues. Les modalités d'apprentissage, en particulier d'auto-formation, seront adaptées aux technologies

actuelles. Les laboratoires de langue, techniquement désuets, font également l'objet d'une évaluation afin de bénéficier d'une réfection qui devra être synonyme, là aussi, d'évolution tant technique que pédagogique.

Accueil des personnes en situation de handicap

Le handicap fera l'objet d'une attention soutenue, puisque l'ambition de l'établissement est de mettre en œuvre un véritable schéma directeur dans le domaine de l'accessibilité des locaux et des formations. Le nombre d'étudiants en situation de handicap augmente dans de fortes proportions (à hauteur de 15%/an) dans les établissements universitaires français. Le précédent schéma directeur décidé pour la période 2016-2021, fortement perturbé par la crise sanitaire et les évolutions de la politique de site n'a en effet pu qu'être très partiellement appliqué. Si la mise à disposition de matériel adéquat a pu avoir lieu, de nombreux efforts demeurent nécessaires, avec l'aide du Pôle Handicap Étudiant et des référents Handicap, pour penser une véritable adaptation des ressources pédagogiques et atteindre tous les objectifs fixés par le RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) afin de faire de Lyon 3 une université exemplairement inclusive. Or, l'inclusion, proche

parente de l'*inclusiveness* anglo-saxon, « ne consiste pas tant à assimiler ou à adapter les individus à un ensemble déterminé de pratiques éducatives qu'à transformer les barrières structurelles à l'accès et à la réussite de tous les étudiants au sein de l'institution. »¹³ Ces mesures concernent également le personnel employé par l'Université, dont les situations sont relayées par une référente Handicap dédiée, dont le rôle doit être étendu au sein des CT et CHSCT. Les forces vives existent à Lyon 3. Le Pôle Handicap Étudiant facilite l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Aujourd'hui, plusieurs actions sont en place : en amont de l'entrée à l'Université (diffusion d'informations à destination des lycéens en situation de handicap, fiches de liaison entre le secondaire et le supérieur) ; lors de leur accueil à l'Université (rendez-vous avec l'équipe plurielle, mise à disposition de l'espace multi-services d'aide à la vie quotidienne, accès aux ressources du Pôle Handicap) ; tout au long de leur

¹³ Nicolas Charles, op. cit., p. 88.

accompagnement dans le parcours universitaire (aménagements, aides pédagogiques, accessibilité au bâti...) ; lors de leur préparation de

l'insertion professionnelle (en lien avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle – BAIP).

Handicap : accessibilité des espaces et des cursus

Plusieurs nouvelles mesures sont envisagées pour compléter les précédentes, en faveur de l'accueil des personnels et étudiants en situation de handicap :

- Améliorer l'accessibilité physique des campus. Si les travaux sur le campus des Quais ont permis d'améliorer grandement l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, il faut envisager des actions permettant de mieux se repérer sur les campus. Dans un premier temps, cela impliquera par exemple de renouveler les dispositifs existants pour en améliorer l'efficacité : il nous faudra ainsi retirer les plans en braille de la Manufacture qui ne sont plus à jour et qui constituent donc un obstacle plutôt qu'une aide pour les personnes malvoyantes.
- Améliorer l'accessibilité des cursus universitaires, en améliorant le plan d'accompagnement des étudiants en situation de handicap : mise en place du Contrat Pédagogique de Réussite Étudiante (CPRE), qui participe de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 dont les dispositions prévoient que « chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ». Il a notamment pour objectif, côté étudiant, de définir les aménagements d'études ou adaptations de parcours propres à favoriser les conditions d'études et de réussite. Il vient d'être mis en place pour les étudiants de Licence 1^{ère} année (mai 2021) et sera généralisé dans les prochains mois aux autres années.

Handicap : accessibilité pédagogique

L'accessibilité pédagogique passe par le renforcement du rôle des enseignants dans la construction du plan d'accompagnement pédagogique. Elle nécessite de poursuivre l'effort d'adaptation des supports pédagogiques pour en permettre l'accessibilité totale aux étudiants en situation de handicap, qui constituera une priorité du budget de la DNUM dès 2022.

- Sensibilisation des secrétariats pédagogiques et des enseignants à la nécessité de transmettre à l'avance les supports de cours à adapter.
- Mise en place, avec l'aide du PAPN, de procédures spécifiques pour faciliter l'accès aux cours et documents déposés sur la plateforme Moodle.

- Élaboration d'un plan de formation, pour les enseignements, dédié à la production de supports pédagogiques numériques accessibles.
- Développement de solutions techniques innovantes : un système automatique de recalibrage de la typographie des sujets d'examen sera par exemple mis en œuvre.
- Accroissement du volume de cours déposés sur Moodle.
- Perfectionnement des procédures d'aménagement des examens.

En raison de la forte augmentation du nombre d'étudiants disposant d'aménagements pour les examens, des besoins particuliers sont apparus : formation des surveillants, procédure de réservation des salles...

Politique handicap

L'établissement déploiera une politique handicap cohérente et adaptée, en :

- Favorisant la solidarité en valorisant les « aidants » :
 - Créer une bonification « Handicap » pour les donneurs/preneurs de notes.

- S'appuyer sur les enseignants et les référents Handicap pour favoriser la solidarité entre étudiants.
- Valoriser les « aidants » (et toute action solidaire en faveur du Handicap) dans le cadre de l'approche par compétences.

- Renforçant la politique Handicap au niveau de l'ensemble du site :
 - Mettre en place des référents Handicap (un enseignant + un administratif) dans chaque composante et sur chaque site de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
 - Mettre en place la Commission Handicap en charge du schéma directeur du handicap (2 fois par an).
 - Les dispositifs règlementaires mis en œuvre pour les étudiants en situation de handicap pourraient être généralisés à d'autres publics dits spécifiques (étudiants en situation de travail, étudiants ayant des enfants, sportifs ou artistes de haut niveau).
 - Favoriser l'accès aux manifestations culturelles, en incluant dans les critères de choix des activités proposées l'accessibilité offerte aux étudiants et personnels en situation de handicap.
- Prendre en compte dans l'évaluation des projets présentés par les étudiants dans le cadre du FSDIE projets ou social, la place accordée au handicap et à la question de l'accessibilité.
- Déployer des formations ou des actions de sensibilisation sur les différents handicaps. Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, nous poursuivrons par exemple les efforts de sensibilisation aux handicaps invisibles et à leurs conséquences dans un cadre professionnel.
- En 2021-22, il est également envisagé que le projet de la Clinique juridique, outil d'accès au droit ouvert à tous, pilotée par la faculté de Droit, soit axé sur le Handicap en lien avec l'association « Droit comme un H ».

Nouvelle stratégie de communication

L'établissement souhaite lors du prochain contrat améliorer la communication institutionnelle, en consolidant et fluidifiant les relations entre les correspondants au sein des composantes et le service central de la communication. La relance des comités éditoriaux Personnels, Étudiants, d'une cellule

de communication thématique et le développement d'un pôle de *community managers* permettront d'améliorer la hiérarchisation de l'information, l'articulation avec les composantes et les services ainsi que l'animation des réseaux sociaux. Sur le plan de l'audiovisuel par exemple, de nouveaux formats

seront explorés pour les réseaux sociaux, les événements en ligne et les sites Web. Une série de podcasts consacrés à la vulgarisation des savoirs académiques et donc au transfert de la culture scientifique, conçus en lien avec les services de la recherche et des affaires culturelles, viendra enrichir l'offre numérique à destination du grand public. La WebTV fera l'objet d'un travail d'éditorialisation afin d'améliorer l'indexation des contenus, leur référencement et donc leur accessibilité. Les liens avec la chaîne YouTube de l'Université doivent également être repensés. L'un des grands enjeux de cette nouvelle politique de communication réside dans le lien avec les étudiants, mis à mal par des pratiques jugées peu efficaces (mails institutionnels, notamment). L'intranet étudiant devra ainsi évoluer, après identification des besoins prioritaires des usagers,

pour adapter les contenus et l'arborescence. De plus, un « réseau d'ambassadeurs étudiants » va être créé afin d'optimiser la communication à destination des étudiants, mieux comprendre leurs usages, leurs attentes et leurs besoins. Des séances de travail et de brainstorming entre le service communication et des étudiants vont être organisées, pour faire évoluer les moyens de communication (types d'informations et canaux de diffusion). Des « comités éditoriaux étudiants » vont être mis en place afin de hiérarchiser l'information pour les étudiants (les bonnes infos au bon moment), et d'améliorer le sentiment d'une infobésité inadéquate. Des cellules de communication par thématiques sont envisagées, afin de partager de l'information sur des projets en cours, des projets à venir, et de requérir leur relais par les composantes.

Déploiement d'une appli mobile Campus

Une complémentarité est en effet à imaginer, avec un nouveau moyen de communication, mis en œuvre dès la rentrée 2021 et destiné à monter en puissance tout au long du contrat. L'établissement fait en effet le choix de doter ses personnels enseignants et ses étudiants d'une « application campus » procurée par le prestataire Appscho. Cet investissement (27.000€ la première année, puis 20.000€/an)

est justifié par les fonctionnalités qui vont rendre accessibles les informations indispensables au bon déroulement des cursus : emplois du temps, notes, accès aux services, réservation de créneaux pour les pratiques sportives, etc. L'application jouera également un rôle dans la modération du flux d'informations, puisqu'un profilage de l'utilisateur permettra une communication ciblée à la granularité fine.



AXE 5

UNE

INTERNATIONALISATION

QUALITATIVE

OBJECTIFS

L'arrêt du projet de l'université-cible modifie les contours de la politique d'internationalisation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sans pour autant nécessiter une refonte totale des stratégies mises en œuvre. Des ajustements sont néanmoins nécessaires afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux étudiants entrants et des formations plus ciblées à nos étudiants sortants. Enfin, certains publics comme les doctorants ou les personnels peuvent et doivent devenir eux aussi des acteurs centraux de la mobilité / formation internationale.

Le développement international de l'Université Jean Moulin Lyon 3 demeure une priorité, mais il sera à la fois plus réaliste et plus qualitatif, donc plus efficace. Les nombreuses formations délocalisées que l'Université continue de développer de manière volontariste seront réévaluées en termes d'impact politique, social, pédagogique et financier, afin d'éviter une dispersion affaiblissant la portée des échanges interuniversitaires. Ce développement international mettra, de manière plus résolue encore, l'accent sur la recherche. Nos partenaires étrangers actuels seront sollicités dans la construction et la structuration de projets de recherche ambitieux. L'Université Jean Moulin Lyon 3 se positionnera comme « porteur de projet » (plutôt

que comme simple partenaire) afin de parvenir à des co-constructions d'envergure. L'objectif est de devenir encore plus visible dans nos domaines d'excellence, ce qui implique de se situer dans le cœur de cible des différents appels à projet. La poursuite d'une stratégie proactive de développement de projets coopératifs permettra d'atteindre cet objectif. Parallèlement, un effort d'information et de formation est à conduire à destination des enseignants-chercheurs dont la recherche n'est pas suffisamment exploitée et valorisée dans le cadre de projets internationaux.

L'Université souhaite, en lien avec les établissements du site, renforcer des partenariats existants plutôt que les multiplier de manière conjoncturelle voire artificielle. Bien évidemment, les partenariats (doubles diplômes) avec nos partenaires européens seront consolidés et diversifiés ; en un mot, densifiés. Enfin, les réseaux liés à notre Institut de la francophonie seront mis au service d'un développement international encore plus fécond.

MODALITÉS D'ACTION

Redéfinition de la politique internationale

« Qualitative », notre action internationale sera fondée sur le développement de partenariats privilégiés. Il faut, après étude des forces et faiblesses de nos relations internationales, remettre l'Europe et l'Amérique du nord au cœur du dispositif. Il semble que le développement de certaines zones et de certains partenariats se soient faits aux dépens de partenaires plus naturels. La chute des partenariats avec l'Amérique du nord et singulièrement les États-Unis doit être enrayée et les coopérations relancées de manière volontariste. Plus généralement, les accords existants avec nos partenaires européens doivent être mieux exploités et rationalisés,

pour que puissent être conservés et développés des partenariats efficaces en formation comme en recherche. Le réseau de la francophonie, acteur important de notre établissement, doit ainsi contribuer à développer des réseaux de formation et de recherche de qualité. Des actions ciblées seront mises en place à destination de nos partenaires au Royaume-Uni suite à la sortie de ce pays du dispositif ERASMUS +. À cet égard, des partenariats nouveaux seront recherchés avec l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord, pays dans lesquels la compétence en matière d'enseignement supérieur est dévolue.

Accentuation des mobilités entrantes et sortantes

La mobilité, au cœur de toute stratégie internationale, demeure prioritaire. Afin de la développer encore, il conviendra de proposer des mobilités plus souples (plus brèves, hybrides, voire obligatoires pour certains diplômes). Un effort particulier sera entrepris pour proposer plus de stages

internationaux et pour inciter les doctorants à profiter des dispositifs existants. Les personnels (administratifs et enseignants) seront eux aussi invités à utiliser toute la gamme des possibles en matière de mobilité internationale. Une partie importante de ces actions dépend d'une meilleure information

sur les dispositifs, notamment les orientations du nouveau programme Erasmus+. Pour les étudiants entrants, la politique de qualité d'accueil initiée par la

labellisation « Bienvenue en France » sera poursuivie. Une meilleure communication sur les formations proposées en amont devra être mise en place par les composantes.

Internationalisation accrue des formations

L'internationalisation des formations sera qualitativement renforcée. En effet, à la multiplication des partenariats doit succéder une densification de ceux-ci et une augmentation qualitative de l'offre. Les doubles-diplômes et diplômes-conjoints, notamment avec des partenaires de niveau reconnu internationalement, doivent être développés. Obtenir plusieurs doubles-diplômes ou diplômes-conjoints avec le même partenaire doit être un objectif constant afin

de renforcer ces partenariats de qualité. Dans la même perspective, il convient de tout mettre en œuvre pour inscrire ces partenariats dans des réseaux reconnus afin d'obtenir des labels de qualité (université franco-allemande, franco-italienne, universités européennes type Arqus, etc.). Cette montée en gamme doit s'accompagner d'un développement en profondeur et sur le long terme des compétences linguistiques et interculturelles des personnels de notre établissement.

Développement de la coopération RI-SGR

Les projets de coopération à venir devront répondre aux enjeux internationaux de la formation et de la recherche. Cela implique de développer une véritable culture de projets internationaux dans l'ensemble de l'établissement. Des formations à destination des personnels impliqués dans l'ingénierie de projet seront mises en place afin de leur permettre une montée en compétence et une plus grande efficacité. Notre établissement devra aussi se positionner comme coordinateur de

projets internationaux (formation / recherche) et non plus comme simple partenaire. Ce dernier point implique de créer une étroite coopération entre le service de la recherche et le service des relations internationales. Ce positionnement est l'une des priorités de l'équipe présidentielle. De manière très concrète, un référent-recherche pourra être nommé au sein du service des relations internationales et symétriquement, un référent-international au service de la recherche. Les instances de pilotage commun

seront mises en place de manière soutenue et, plus généralement, les informations auprès des acteurs

et des bénéficiaires des dispositifs internationaux de recherche seront mutualisées.

Formations en faveur des étudiants en exil

Notre établissement porte une volonté forte d'accompagner les étudiants en exil grâce à la formation et à l'intégration professionnelle. Cette politique volontariste à destination de ce public fragile se caractérise par une spécialisation de l'offre de formation (2 D.U. passerelle pour la

reprise d'études supérieures) et la création de parcours d'intégration professionnelle adaptés. Une densification des relations avec les partenaires socio-économiques locaux est un passage nécessaire pour répondre aux besoins de ce public.

Réforme du Collegium conçu comme un incubateur de recherche international

Au sein de la COMUE, Lyon 3 vient de se voir confier en 2021 la responsabilité de la refonte des missions du Collegium¹⁴. Dans ce cadre, nous entendons réformer en profondeur cet organe dévolu à l'accueil de scientifiques internationaux, dans le but d'enrichir le potentiel de recherche du site Lyon-Saint Étienne. Nous souhaitons déployer avec cet institut d'études avancées une politique d'invitation spécifique et centrée sur des chercheurs étrangers (émergents et confirmés) de haut niveau, en employant la mobilité entrante comme moyen d'internationalisation de la recherche. Le Collegium remplira une fonction d'incubation de projets pluridisciplinaires, en contribuant à la création de communautés

internationales de recherche. C'est un impact structurant et de long terme qui peut être attendu, tant pour les chercheurs locaux et invités (montage et financement de projets, collaboration entre équipes, etc.) que pour les institutions membres (« fast track » pour initier des projets en lien avec stratégie européenne et internationale, intégration de grands réseaux scientifiques, etc.). L'originalité de ce mode d'incubation résidera dans la priorisation de l'invitation de collectifs de recherche, appelés à renforcer des réseaux locaux et nationaux de recherche sur de grandes problématiques sociétales identifiées. Des programmes blancs viendront en complément permettre des invitations individuelles. Cette

¹⁴ <https://collegium.universite-lyon.fr>

nouvelle politique de recherche internationale permettra au Collegium de redynamiser son

positionnement au sein du réseau français, européen et mondial des IEA.

Valorisation de l'entrepreneuriat étudiant à l'international

L'entrepreneuriat s'inscrit également dans le cadre de la politique d'internationalisation de l'Université. Lyon 3 porte, en tant qu'université européenne ARQUS, l'action Entrepreneuriat pour l'ensemble des membres du consortium et offre ses ressources pour en assurer la dissémination et le développement à l'échelle européenne.

- La valorisation de l'entrepreneuriat étudiant sera un atout afin d'obtenir le label « Bienvenue en France », (campus France), qui augmentera l'attractivité de l'Université pour les étudiants internationaux.

- Grâce à une activité d'essaimage (projet Salem au Maroc et en Tunisie, programme en Libye avec la Chambre de commerce Libyenne et 10 universités libyennes) et aux partenariats internationaux de l'Université Lyon 3, nous souhaitons intensifier le développement de structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant dans des institutions universitaires hors de France.



AXE 6

DÉMOCRATISATION DE LA GOUVERNANCE

OBJECTIFS

L'Université Lyon 3 souhaite associer tous les acteurs de la vie universitaire aux processus de réflexion et de décision. Ce souci éthique implique de nouvelles modalités de consultation des personnels et des étudiants, associés, le plus souvent au sein de groupes de travail représentatifs de la diversité des agents et usagers, à la co-construction des axes directeurs de la politique de l'établissement. De telles actions collectives incarnent et réalisent les valeurs de démocratie universitaire qui sont au cœur du projet politique de l'équipe présidentielle élue fin 2020. Elles renforcent également chez tous les acteurs, personnels et étudiants, l'appropriation de l'écosystème institutionnel et de ses modalités propres de fonctionnement.

C'est pourquoi un ensemble de bonnes pratiques visant au pluralisme comme certaines réformes structurelles ciblées permettront d'élargir la représentation de toutes et de tous au sein d'instances impliquées dans une gouvernance participative. Les liens entre les

structures existantes, en particulier avec et entre les composantes, seront également renforcés pour assurer une meilleure coordination entre les services centraux et les facultés ou instituts, dans l'intérêt de la communauté. Enfin, les acteurs de la recherche, principalement les directeurs de laboratoires seront davantage associés à la politique de l'Université.

L'Université est attachée à promouvoir une gouvernance éthique, une déontologie rigoureuse et à développer une culture de la transparence dans la conduite de l'établissement, en mettant à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire les données et informations qui servent de base aux dialogues essentiels qui scandent la gestion des ressources de toutes natures.

MODALITÉS D'ACTION

Une gouvernance participative

L'Université s'engage dans une pratique assumée de gouvernance participative. La méthodologie systématiquement adoptée, qu'il s'agisse de la définition du suivi de la politique salariale par exemple (conférence sociale organisée à l'automne 2021), ou de tout autre sujet concernant la communauté universitaire, reposera en effet sur la mobilisation d'un ou de plusieurs groupes de travail. Chacun de ces groupes, à l'instar de ce qui a permis l'élaboration du Rapport d'autoévaluation (juin 2021), des axes stratégiques (juillet 2021) ou

encore de ce projet d'établissement, aura pour obligation de refléter dans sa composition la diversité des acteurs de l'Université, en accueillant agents administratifs et techniques, enseignants-chercheurs et étudiants. La collégialité de la réflexion doit aller de pair avec une transparence du fonctionnement des instances décisionnelles. L'Université s'engage ainsi à publier sur son intranet non seulement les comptes rendus et PV des divers conseils, mais également la composition des diverses commissions amenées à traiter des dossiers issus du personnel.

Nomination de référents Prag-Prce & Biatss

Afin de mener un dialogue social le plus large possible, la gouvernance souhaite associer aux réflexions et aux décisions importantes pour la vie de l'établissement toutes les catégories de personnels et d'étudiants. Elle peut à l'heure actuelle s'appuyer sur un réseau existant de correspondants au sein des composantes, comme sur des interlocuteurs tels que les délégués syndicaux ou les élus étudiants. L'équipe dirigeante souhaite aller plus loin et inscrit dans son projet de démocratisation de la gouvernance la désignation par et

parmi les communautés concernées, de référents appelés à jouer un rôle d'interface. Un référent PRAG/PRCE pourra ainsi se faire le porte-parole des spécificités de ces emplois, parfois négligées. Par ailleurs, et ce sera une mesure importante du début du prochain contrat, la gouvernance souhaite répondre favorablement à un souhait des syndicats qui, consultés, ont émis le souhait de voir un référent BIATOSS occuper une position de relais privilégié auprès de l'équipe dirigeante.

Mise en place d'une politique culturelle concertée et création du Comité culturel

L'Université souhaite associer tous les acteurs concernés aux choix qui orientent concrètement l'année universitaire. La création de certains espaces de dialogue apparaît nécessaire, afin de décentraliser les décisions. La mise en place du Comité culturel, conformément aux recommandations du décret 2018-792 du 13 septembre 2018, sera l'occasion d'élaborer collégalement la programmation culturelle, en lien avec des personnels administratifs et enseignants, des services en lien avec la politique culturelle (Service des affaires culturelles, Service général de la recherche, Bibliothèques universitaires, SACSO), des étudiants.

Des correspondants culture de toutes les composantes et des services concernés ont été désignés durant le premier semestre 2021, et ont été régulièrement sollicités dans l'élaboration de la politique culturelle. La présidente de l'Agence Rhône-Alpes Livre et Lecture, l'écrivain Emmanuelle Pireyre, siègera dans ce Conseil, ainsi que des représentants d'autres partenaires extérieurs, comme le CROUS. Désireuse de se saisir pleinement de cette disposition pour mettre en place une politique culturelle collégiale et concertée, l'Université réunira le comité culturel quatre à cinq fois par an.

Création d'une assemblée consultative étudiante

L'établissement se dotera d'une nouvelle instance, l'Assemblée Consultative Étudiante, dont l'élaboration des statuts est directement prise en charge par les élus étudiants. Ces élus composeront pour moitié l'assemblée, dont l'autre moitié comprendra des étudiants tirés au sort parmi des volontaires, issus de tous les sites de l'Université et de toutes les composantes.

Les étudiants étrangers y seront également, et largement, représentés. Cette assemblée jouera le rôle d'une force de proposition, en lien direct avec les VP CFVU, CR et CA.

Gouvernance de la B.U.

Dans la même logique de décloisonnement et de gouvernance participative, il est souhaitable d'associer étudiants et enseignants-chercheurs au pilotage de la Bibliothèque Universitaire. Si les publics des bibliothèques universitaires sont régulièrement sollicités pour des enquêtes d'usage ou de satisfaction ou encore dans le

cadre de services construits sur les principes de l'UX design, l'implication de ceux-ci dans l'instance de pilotage des BU qu'est le conseil documentaire pourra être renforcée pour en faire le lieu de discussions sur le fond des orientations de la stratégie documentaire de l'établissement.

Pilotage de la formation

Sur le plan institutionnel, la volonté de la nouvelle équipe est de décentraliser une partie de l'analyse et des décisions en lien avec la formation et de renforcer le dialogue avec les composantes et les usagers. La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) a été conçue dans cette optique, en adjoignant au VP CFVU, des chargés de mission Formation pour chacun des deux grands champs disciplinaires (Droit-Management-Gestion et Lettres-Langues-SHS). Ils constituent un échelon de proximité, au plus près des problématiques des composantes, permettant

un dialogue quotidien avec leurs représentants. L'assemblée consultative facilitera l'échange avec les usagers sur la formation et la vie universitaire. Enfin, l'instance « Bureau » de l'Université, constituée des membres de l'équipe présidentielle, des Doyens et des VP étudiants, a été repensée afin de favoriser la co-construction des décisions. Le souhait est de concilier un cadre général fixé au plan de l'établissement (sur les grands principes) avec la nécessaire liberté pédagogique des composantes.

Composantes & subsidiarité

Les relations entre équipe présidentielle, services centraux et composantes constituent un enjeu majeur pour le bon déroulement de l'année universitaire comme pour la mise en œuvre de l'offre de formation. L'établissement souhaite intensifier les dialogues annuels de gestion, qui permettent un rapport sincère entre services centraux et composantes autour de l'élaboration des budgets alloués et contribuent à nourrir une relation de confiance. Il accentuera nettement le déploiement de Contrats d'Objectifs et de Moyens, afin d'instaurer des dialogues constants permettant d'adapter aux réalités conjoncturelles les moyens dédiés ou, inversement, de programmer et de stabiliser

lorsque cela sera possible des actions pluriannuelles. L'Université prendra en compte l'activité des facultés ou instituts et l'atteinte des objectifs, objectivée par des indicateurs, pour déterminer le montant de l'allocation annuelle, tout en garantissant équité et solidarité entre les composantes. C'est également le dialogue social qui doit structurer ces échanges, afin de parvenir à une harmonisation souhaitable des pratiques RH dans toutes les composantes et de garantir par là même aux personnels une égalité de traitement. Dans le même esprit, la fréquence des Bureaux pléniers sera accrue afin d'associer plus étroitement les doyens et directeurs à la vie de l'établissement.

Construction du budget

Une politique budgétaire rigoureuse et un pilotage précis de notre budget sont fondamentaux pour une université sous-dotée comme la nôtre. Une redéfinition de l'équilibre de notre budget va être entrepris et un nouveau dialogue de gestion, dans une perspective pluriannuelle, sera mis en place en concertation avec les composantes et les différents services de l'Université. Il s'agit de trouver un meilleur équilibre sur la base d'un principe de subsidiarité entre l'action des composantes et l'action des services centraux, ce qui implique une redéfinition

des équilibres et des répartitions budgétaires avec les composantes. Nous devons trouver les moyens de développer une politique RH nous permettant de remplir pleinement nos missions de service public. Une reventilation de nos moyens est donc nécessaire.

La construction du budget annuel sur la base d'un dialogue de gestion amélioré appelle ainsi une communication sur le coût des fonctions support (logistique et immobilier, informatique, ressources humaines) pris en charge par les

services centraux. Outre la mesure du coût moyen déjà bien développée par nos services de contrôle de gestion, l'idée est de renforcer les indicateurs mesurant le coût complet voire le coût marginal qui semble plus adapté à certains biens et services offerts subissant par nature une variation de leur coût dans le temps. Nous visons à une gestion active, tant des ressources que des dépenses. Une gestion active des ressources invite en effet à la mise en place d'indicateurs de performance permettant de réduire le délai entre date d'émission du titre de recette et date de recouvrement (projet d'un Service facturier ou SFACT sous l'autorité de l'Agent comptable). Une

gestion active des dépenses vise à concilier performance économique et performance sociale dans la gestion des moyens financiers (indicateurs quantitatifs) et humains (indicateurs qualitatifs) afin de permettre souplesse et réactivité dans l'exécution des dépenses. Une telle gestion appelle la mise en place d'un Contrôle hiérarchisé de la dépense ou CHD et d'un Contrôle allégé en partenariat ou CAP entre l'Ordonnateur et l'Agent comptable ; un Centre de gestion partagée ou CGP permettrait une délégation de signature et/ou de compétence pour simplifier et fluidifier les rapports financiers entre la DAF et les composantes.

Élaboration d'une charte de gouvernance

Une charte de bonne gouvernance sera élaborée collectivement, rédigée puis soumise aux conseils compétents. Un Chargé de mission sera nommé au début de l'année 2022 avec pour mission de coordonner un groupe de travail chargé de proposer une refonte, dans le respect des contraintes du code de l'éducation, des statuts de l'Université et de son règlement intérieur autour d'une Charte de bonne gouvernance qui définira les bonnes pratiques devant permettre d'accroître la démocratie participative et la transparence au sein de l'Université. Ce texte-cadre

intégrera également l'ensemble des règles déontologiques et éthiques s'imposant aux personnels dans leurs activités d'encadrement, de recrutement, de recherche et d'enseignement. Une attention toute particulière sera portée à la définition de bonnes pratiques en matière de recrutement des personnels enseignants en lien avec notre labellisation HRS4R.



AXE 7

UNE UNIVERSITÉ ÉTHIQUE DANS UN ÉCOSYSTÈME DURABLE

OBJECTIFS

L'Université Lyon 3 est une université hautement professionnalisante qui contribue également, par les formations qu'elle propose, adossées à sa recherche pluridisciplinaire, gages de compétences, de savoirs et de capacités d'analyse, à une meilleure compréhension de la société actuelle. Elle veut tout particulièrement être une université ouverte sur les spécificités du territoire auquel elle appartient et avec lequel elle est en interaction continue, en entretenant des relations privilégiées avec les mondes économique, culturel et associatif comme avec les collectivités territoriales. Agissant dans et pour la société, notre établissement, créateur de savoirs, d'emplois et de richesses au cœur des villes de Lyon et de Bourg-en-Bresse, contribuera fortement, en retour, à l'attractivité territoriale, à la vie culturelle comme au développement économique de son écosystème.

Université réputée pour son exigence en matière de formation et de recherche, elle se définit aussi comme une « université solidaire », opérant le lien entre exigence et partage, en plaçant son action au cœur de réseaux de collaboration, allant des acteurs institutionnels, du monde judiciaire et des affaires aux acteurs d'une économie sociale et solidaire, sensibles aux mêmes enjeux de responsabilité sociétale et d'équité sociale et environnementale.

Elle entend bien sûr jouer également un rôle académique de premier plan dans la redéfinition nécessaire d'une véritable politique de site, de dimensions académique, scientifique et sociale. Elle veut ainsi consolider ses relations et ses partenariats institutionnels avec les autres universités et écoles du site, notamment à travers les diplômes co-accrédités.

Sur le plan de la formation, l'Université Jean Moulin Lyon 3 entretient des liens forts avec le monde socio-économique et les milieux judiciaires. Le développement de la formation tout au long de la vie, en direction des particuliers et des entreprises, lui permettra de mettre son expertise académique et scientifique au service de la société. Lyon 3 entend aussi développer une stratégie partenariale éthique au soutien d'actions entrepreneuriales et d'initiatives sociales et solidaires soucieuses de l'intérêt général. C'est en cela qu'elle rencontre de nouveau les missions et compétences des différentes collectivités en charge des solidarités et de la cohésion du territoire.

Mais ancrer une université dans son écosystème aujourd'hui, c'est aussi lui demander d'assumer ses responsabilités sociétales et environnementales. C'est pourquoi Lyon 3 fait le choix d'un saut qualitatif

en matière de transition écologique, en se proposant comme objectif la certification « Développement Durable & Responsabilité Sociétale ». Afin de promouvoir la transition écologique et énergétique comme critère central dans l'élaboration des politiques d'achat, de rénovation ou de construction immobilières notamment, l'Université se doit d'engager une réflexion large sur des modalités de développement plus respectueuses de l'environnement. Les personnels seront également

amenés à évaluer leurs pratiques et à les modifier si besoin, de même que les étudiants se verront intégrés à un cursus de formation susceptible de les amener à construire une citoyenneté universitaire critique et responsable. Pratiques pédagogiques comme scientifiques adopteront un exigeant cahier des charges de bonnes pratiques visant à prendre en compte l'urgence climatique par une amélioration sensible de leur impact environnemental.

MODALITÉS D'ACTION

Une nouvelle politique de site

L'Université Lyon 3 entend participer à la redéfinition en cours de la politique de site. Après l'arrêt du processus IDEX-Université cible en octobre 2020, notre établissement fait le choix d'une nouvelle ouverture sur son contexte académique naturel, et non d'un repli sur soi. Dans ce cadre, nous participons en 2021 à l'AAP PIA4, « Excellences sous toutes ses formes », afin de prendre part à un consortium, aux côtés des autres établissements universitaires de Lyon. Les résultats en sont attendus pour la fin 2021, et la mise en œuvre éventuelle des premières initiatives scientifiques pour la rentrée de septembre 2022. Principalement orientée vers le développement d'une recherche inter-

et pluridisciplinaire, cette structuration prévoit cependant l'adossement de certaines formations (master et doctorat) aux grands programmes de recherche déterminés collectivement. Mais une telle redistribution au sein du site Lyon-Saint-Étienne nous paraît également une occasion dont il convient de se saisir afin de cartographier les forces en présence sur le plan de l'action sociale. Faute de SSU, Lyon 3 ne peut répondre ainsi, jusqu'à aujourd'hui, qu'imparfaitement à certaines de ses missions d'accompagnement médical des personnels et des étudiants : la mutualisation de moyens peut permettre une amélioration des services aux personnels et aux étudiants.

Soutien au périmètre du « Lynx » PIA4

Le projet LYNX regroupe 3 universités, 6 écoles, 3 hôpitaux, 5 ONR et le CIRC. Avec plus de 116 000 étudiants, 5 700 universitaires et 1 900 chercheurs, le consortium veut être un acteur national majeur dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le projet vise à mettre en commun les atouts du site pour investir de nouveaux domaines de formation et de recherche, répondant aux grands enjeux sociétaux avec des approches transdisciplinaires. Le consortium dont notre Université fait partie a identifié quatre axes scientifiques et sociétaux pertinents par rapport à ses forces scientifiques, à l'excellence de sa recherche, à sa capacité à initier de nouvelles approches de formation, et à participer au développement socio-économique :

- « Santé globale »
- « Changements environnementaux »
- « Matériaux et fabrication durables »
- « Sociétés en mutation »

Pour réaliser cette ambition académique, le projet s'articule autour de trois Objectifs Stratégiques :

1. Développer une stratégie de recherche commune en mettant l'accent sur des dispositifs d'accompagnement attractifs, des bourses doctorales et postdoctorales, et la science ouverte
2. Stimuler l'expérience étudiante grâce à l'apprentissage basé sur la recherche, en développant des « graduate schools transdisciplinaires », des double-diplômes à forte valence recherche et des masters internationaux
3. Renforcer l'impact socio-économique, en mettant l'accent, en conformité avec la loi de programmation de la recherche 2021-2030, sur la science avec et pour la société¹⁵, et le soutien au développement et à l'entrepreneuriat social et solidaire

Lyon 3 s'engage dans ce consortium, en préservant ses personnalités morale et juridique : notre Université ne fusionnera pas ni n'intégrera l'EPE en lequel se transforme Lyon 1.

¹⁵ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158339/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158339/-science-avec-et-pour-la-societe-la-ministre-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-frederique-vidal-presente-les-mesures-issues-de-la-loi-de-programmation-de-la-recherche.html>

Adhésion à l'AUREF¹⁶ (Alliance des Universités de Recherche et de Formation)

Lyon 3 entend être force de proposition au sein des réseaux qui constituent son écosystème académique. L'alliance, dans un projet de formation, de recherche, de politique RH, des valeurs d'exigence et de partage, doit permettre de fédérer des établissements autour de valeurs communes. C'est afin d'inscrire notre Université dans des dynamiques collectives de réflexion et d'action que Lyon 3 rejoindra le réseau de l'AUREF, qui rassemble

plus de 35 ESRI de tout le territoire national. Dans ce cadre, l'Université Lyon 3 pourra, sans être obnubilée par les classements internationaux, de toute façon peu adaptés à un établissement majoritairement orienté SHS, développer une approche plus qualitative que quantitative, légitimant un primat accordé à la qualité de la formation et de la recherche adaptées aux particularités d'un site et de sa sociologie.

Développer les partenariats solidaires avec les collectivités territoriales

Le nouveau contrat offre également de renforcer, voire de renouer des liens avec les collectivités territoriales, à l'échelle de la Région, du Département, de la Métropole et de la Ville. Traditionnellement partenaires des grands travaux qui permettent la rénovation de nos locaux, par exemple, ces instances peuvent également devenir des partenaires plus étroits d'une politique universitaire aux visées solidaires affirmées par laquelle l'Université jouera pleinement son rôle dans le développement territorial. Sur le plan des mobilités douces comme de la lutte contre les précarités étudiantes (fracture

numérique ; épicerie solidaire), nous souhaitons en effet associer les collectivités territoriales à la construction de modèles vertueux susceptibles de répondre aux besoins exprimés. C'est une véritable volonté de coordination qui doit permettre de fédérer les forces en présence, afin d'affronter les précarités non seulement conjoncturelles ou mises en lumière par la crise sanitaire, mais identifiées pour certaines comme endémiques. Crous, rectorat, ministère et collectivités territoriales apparaissent ainsi comme nos interlocuteurs pertinents et complémentaires.

¹⁶ <https://communicationusmb.wordpress.com>

Création d'un incubateur de projets associatifs

Sur le modèle des incubateurs dévolus à l'entrepreneuriat, l'Université souhaite proposer un local et des moyens adaptés aux membres de l'Université, personnels ou étudiants, qui souhaiteraient développer ou faire évoluer un projet associatif. Cette structure originale d'accompagnement s'ouvrira également vers l'extérieur, pour constituer un trait d'union avec l'écosystème. Les structures associatives émergentes du 8^{ème} arrondissement trouveront ainsi, à la Manufacture des Tabacs, un espace dédié capable de jouer un rôle de fab-lab appliqué à l'animation sociale d'un quartier. L'Université mettra à disposition un lieu partagé, espace de proximité destiné à favoriser rencontres et travail collaboratif¹⁷. La mixité créée par une tel dispositif ne peut qu'enrichir mutuellement les

projets ainsi incubés et contribuer à déployer au sein de l'Université comme dans son environnement immédiat les pratiques et valeurs de l'économie sociale et solidaire. L'Université entend ainsi remplir une mission de cohésion sociale et territoriale. Un tel dispositif pourra s'appuyer sur l'expérience acquise par des projets antérieurs comme les incubateurs d'innovation sociale (Alter'Incub Languedoc Roussillon) en inscrivant par exemple dans le temps long des propositions proches de celles de la « Yess Académie » de la région Occitanie¹⁸. L'Université souhaite, par la même occasion, demander à rejoindre le Réseau Inter-universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire (RIUESS)¹⁹, pour prendre part activement à ses réflexions comme à ses publications.

De nouveaux outils pour développer les partenariats avec les milieux socioéconomiques

En termes de relations avec les milieux socioéconomiques, les partenaires économiques ont besoin, par nature, de transversalité (recherche, formation, insertion professionnelle), de lisibilité et de réactivité. Ce besoin implique, par conséquent, de définir des processus communs permettant de trouver

un équilibre entre la coopération, la flexibilité des procédures et la sécurisation de chacun des acteurs de l'Université. Pour cela, l'Université développe de nombreux outils qui permettent d'améliorer l'efficacité de l'activité partenariale de ses composantes. L'Université Lyon 3 a ainsi engagé la construction d'un

¹⁷ Se reporter par exemple à : <https://www.internetactu.net/2013/10/11/allegger-la-ville-des-strategies-de-lieux-partages>

¹⁸ <https://www.yessacademie.fr>

¹⁹ <https://riuess.org>

portail, dédié à nos partenaires, qui permettra de les guider afin de repérer les interlocuteurs pertinents permettant de répondre à leurs besoins d'une part et, d'autre part, de communiquer sur les partenariats en fournissant un espace de visibilité, de communication pour nos différents partenaires. Dans le même esprit, une vitrine (lieu physique) de la relation partenariale sera créée afin de favoriser la prise de contact et l'orientation des partenaires de l'Université avec les différents acteurs et composantes de notre institution. Symétriquement, l'Université mettra en place un logiciel CRM (pour « Customer Relationship Management ») ou de « Gestion de la Relation Client » (GRC), afin de centraliser dans une base de données toutes les interactions avec ses partenaires et améliorer la finesse et la réactivité de son pilotage en termes de partenariats. Le

déploiement et l'implémentation de CRM fourniront l'outil de prospection, de développement, de consolidation et de gestion opérationnelle de l'activité partenariale. L'outil apportera une vue consolidée de nos activités partenariales grâce à l'interconnexion qu'il implique avec les autres applications du SI de l'Université (SIFAC pour les flux financiers, U3e (plateforme d'emploi) pour la gestion des stages, FCA Manager pour l'apprentissage et la formation continue). Ce processus de qualification et de consolidation permettra à l'Université de disposer d'une cartographie des partenariats tissés au sein de l'Université (services et composantes) et ainsi d'améliorer l'efficacité de l'activité partenariale en passant d'une vision quantitative des partenariats à une orientation plus qualitative.

Soutien accru aux porteurs de partenariats

Un effort d'information, de soutien et d'accompagnement des porteurs de projets sera réalisé pour faciliter le développement des chaires. De même, pour guider les porteurs de projet désirant développer des partenariats de formation, de sponsoring et de mécénat, l'Université va s'engager dans un processus d'information et de formation interne (MOOC, banque de conventions « type »...) qui aidera les porteurs de projet à identifier les possibilités de contractualisation avec nos partenaires et qui les

guidera dans la construction des conventions. La filiale de valorisation pourra apporter son soutien au portage de projets spécifiques, notamment avec des opérateurs privés, pour faciliter leur mise en œuvre. Puisque les enseignants chercheurs ne connaissent pas forcément les possibilités qu'elle offre, la filiale devra informer (guide des possibilités et du fonctionnement), mais également exercer une activité de conseil à destination des porteurs de projet qui la sollicitent.

Objectif : obtention de la labellisation DD&RS (Développement Durable & Responsabilité Sociétale)

Dans le cadre d'une nouvelle politique de transition écologique se donnant comme objectif et plus exactement comme méthode, le processus de certification DD&RS²⁰ (dispositif de labellisation déjà mis en place dans une dizaine d'universités et grandes écoles), les dimensions de développement durable et de responsabilité sociétale seront privilégiées et considérées comme critères qualitatifs présidant à l'établissement des conventions internationales, que ce soit en matière de formation sur des enjeux DD&RS, de potentiels partenariats de recherche sur des thématiques couvrant le champ DD&RS (pouvant aller de l'écologie à l'université inclusive), ou d'intégrité des pratiques du partenaire. Si les actions impulsées dans ce cadre bénéficieront d'un portage politique fort au sein de l'équipe présidentielle, elles seront conduites de manière participative via l'implication des parties prenantes internes et externes. Sa mise en œuvre pourra s'appuyer sur la mission DD&RS. Sera créé à cette fin un comité DD&RS constitué de personnes volontaires « relais », désignées comme référents pour chaque service, composante, unité de recherche et domaine d'activité (y compris les usagers via les associations étudiantes), auxquelles s'ajouteront des parties prenantes extérieures.

Lyon 3 a dans un passé récent été pionnière dans des actions du quotidien (passage à un grammage du papier à 70 g pour les photocopies), ou des réalisations pilotes (chauffe-eau de douche fonctionnant à partir des serveurs informatiques). L'Université a aussi une offre de formation tout à fait remarquable en géographie, en droit ou en philosophie, en gestion et bénéficie d'un réseau de recherche sur l'environnement, la ville et l'eau qui est l'une des forces du site lyonnais. Toutefois, ces actions demeurent dispersées, ce qui en réduit aujourd'hui la portée. La recherche innove l'enseignement en Master et non en Licence, si bien que les étudiants de licence expriment leur frustration de ne pas aborder l'écologie dans leurs enseignements. De nombreuses ressources sont donc là, mais qui demandent à être mieux valorisées et coordonnées. L'entrée dans la voie du label DD&RS peut être l'occasion de réunir les différents acteurs dans un projet commun.

²⁰ <https://www.label-ddrs.org>

Promouvoir un ancrage territorial par la question écologique

L'Université intensifiera son implication au sein du riche tissu des acteurs de l'écologie du bassin lyonnais. Elle s'appuiera sur sa Boutique des sciences et sur le comité DD&RS, notamment via ses membres externes (issus de collectivités, entreprises, associations) pour intégrer les enjeux de la transition écologique entre l'Université et les collectivités locales (Ville de Lyon et Métropole du Grand Lyon, Région). Seront activement encouragés les projets transversaux Lyon 3/Ville et

Métropole portant sur ces enjeux (recherche-action, structuration, transferts de connaissances, projets culturels, citoyens, associatifs). De multiples partenaires académiques déjà identifiés pourront susciter des actions transversales partagées, en recherche comme en formation : labex IMU, Université Lyon 2 (Master RISE, GTDL et UMR 5600 EVS), ENS de Lyon (Master Gestion de l'Environnement), École Centrale de Lyon, INSA Lyon, École Urbaine de Lyon (études urbaines anthropocènes), etc.

Vers une mesure de l'impact environnemental

La politique de transition écologique de l'Université se traduira par l'utilisation durable des matériels, la réduction de la consommation d'énergie et de ressources et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Des analyses du cycle de vie seront appliquées à l'ensemble des activités support de l'Université (achats, immobilier, numérique, etc.) afin d'évaluer les orientations principales à retenir pour qu'elles présentent la meilleure soutenabilité. Un bilan gaz à effet de serre par bâtiment sera réalisé et accompagné d'un plan d'action formalisé en conformité avec la Loi Grenelle II,

du 10 juillet 2010. Le taux d'émission en équivalent CO² par usager et par poste d'émission (énergie, transports, informatique, déchets,...) sera systématiquement évalué et assorti de préconisations pour sa réduction. On privilégiera enfin le développement d'infrastructures, de systèmes d'information et de services qui sont les plus durables et les moins émettrices possibles (émissions directes, indirectes et scope 3). Le stockage des données dans des datacenters ayant un impact environnemental, une attention particulière sera portée aux salles serveurs de

l'Université afin de trouver les solutions les plus adéquates pour réduire leur empreinte carbone, par exemple par la mise en place de solutions innovantes de

climatisation (*Freecooling*) ou par le regroupement des salles serveurs en interne, voire au niveau du site en cas de mutualisation de services numériques.

D'un schéma directeur Énergie à un plan d'action écologique

S'agissant de l'énergie, la Direction de l'immobilier et de la Logistique identifie plusieurs leviers d'action qui nécessitent ressources humaines supplémentaires et financements : commissionnement sur le pilotage (pointant l'écart entre conception et exploitation) ; plan de comptage (pour installer des sous-compteurs et développer le plan d'action induit) ; confort thermique des bâtiments Chevreul et Cavenne (demande de contrat de Plan Etat-Région 2021-2027) ; confort d'été critique y compris sur les bâtiments neufs ; plafonnement du taux de surfaces climatisées ; développement d'indicateurs de suivi.

La nécessité d'une vision globale, maîtrisée et de long terme incite à la mise en œuvre d'un schéma directeur Énergie à intégrer à un plan d'action pour la transition écologique. Sera ainsi consolidée une politique d'achats responsables faisant l'objet d'une vision globale et respectant les éléments législatifs spécifiques aux établissements publics, tels que formulés en 2020 dans le Plan National action pour les achats publics durables :

- 25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale.
- 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale.
- Dès l'étape de la définition du besoin, 100 % des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché.

© UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN** LYON 3

—
Création - Conception - Mise en page
SERVICE **COMMUNICATION**
Frédéric GERLAND



📍 Manufacture des Tabacs

📍 Campus des Quais

📍 Campus de Bourg-en-Bresse

WWW.UNIV-LYON3.FR